Quatre-vingt-cinquième année. — N° 235. Le Numéro: 15 francs. Dimanche 4 Octobre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

Décret n° 53-934 portant réforme du contentieux administratif (rectificatif) (p. 8718).

Décret n° 53-970 modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites obligatoires (rectificatif) (p. 8718).

Décret n° 53-971 instituant des licences spéciales en matière de brevets relatifs à l'obtention de produits pharmaceutiques ou remèdes (rectificatif) (p. 8718).

Décret n° 53-972 relatif aux cessions et concessions des droits attachés aux brevets d'invention (rectificatif) (p. 8718).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés du 26 septembre 1953 portant création de régies d'avances (p. 8719).

Arrêtés portant détachements (contrôles radioélectriques et radiodiffusion-télévision française) (p. 8719).

Ministère de la justice.

Décret n° 53-919 fixant le tarif des notaires (rectificatif) (p. 8719).

Décret n° 53-920 modifiant les tarifs des officiers publics et ministériels pour l'établissement des rôles de minute, expédition, grosse et extrait (rectificatif) (p. 8720).

Arrêtés portant détachements (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 8720).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant détachements (conseillers et secrétaires d'Orient) (p. 8720).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 8720).
Administration préfectorale (p. 8720).
Personnel du cadre des préfectures (p. 8720).
Sûreté nationale (p. 8720).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations (armée de terre, active) (p. 8721).

Décret du 30 septembre 1953 portant promotions « Services communs » (armée active) (p. 8737).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-643 portant ouverture de crédits additionnels au titre de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948 (rectificatif) (p. 8739).

Arrêté du 29 septembre 1953 relatif à la constitution et au fonctionnement de la commission de réintégration et de revision chargée, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, de l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953 (p. 8739).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 28 septembre 1953 portant cessation, en ce qui concerne le personnel administratif de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, des travaux de la commission administrative de reclassement des victimes de guerre (p. 8740).

Arrêté du 3 octobre 1953 fixant le nombre et la nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1953 (sections de « Droit privé » et de « Droit romain-Histoire du droit ») pour les besoins exclusifs des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère des affaires étrangères (p. 8740).

Arrêtés portant promotions, titularisations, réintégration, mise en disponibilité et détachements:

Administration centrale (p. 8740).

Administration générale (p. 8741).

Architecture (p. 8741).

Enseignement du second degré (p. 8741).

Enseignement du premier degré (p. 8741).

Bibliothèques de France (p. 8742).

Enseignement technique (p. 8742).

Jeunesse et sports (p. 8742).

Liste des élèves de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures (session 1953) (p. 8742).

Liste des candidats admis à prendre part au concours d'agrégation des facultés de droit (sections de « Droit privé » et de « Droit romain-Histoire du droit ») (p. 8742).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant modification de la composition du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées p. 8742).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 8742).

Aviation civile et commerciale (p. 8743).

Ponts et chaussées (p. 8743).

Liste d'admissibilité de l'examen professionnel de 1953 pour l'accession des adjoints techniques des ponts et chaussées au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) (rectificatif) (p. 8743).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8743).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et inspection de l'industrie et du commerce) (p. 8743).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 24 septembre 1953 fixant le taux d'extraction et les normes des semoules destinées à la consommation en l'état (p. 8743).

Arrêtés portant détachements (génie rural et services vétérinaires) (p. 8744).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 8744).

Elevage et industries animales (p. 8744).

Géologues (p. 8744).

Techniques industrielles (p. 8744).

Transmissions (p. 8744).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 8744).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant promotions et détachement (offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 8744).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 8744).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 8745).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commission et de la conférence des présidents (p. 8745).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 8745).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de seigle (p. 8745).

Annonces (p. 8746).

Décret n° 53-934 portant réforme du contentieux administratif.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953:

Page 8593, 2e colonne, article 5, 1°, 3e ligne, au lieu de: « ... publication de la présente loi; », lire: « ... publication du présent décret; ».

Même page, même colonne, article 5, 2°, au lieu de: «... pour excès de pouvoirs; », lire: « ... pour excès de pouvoir; ».

Page 8594, 2e colonne, article 13, 3°, au lieu de: « ... dirigées contre les arrêtés des tribunaux administratifs... », lire: « ... dirigées contre les décisions des tribunaux administratifs... ».

Décret n° 53-970 modifiant et complétant la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et instituant des licences dites obligatoires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953:

Page 8630, 1re colonne, exposé des motifs, dernier alinéa, 5e ligne, au lieu de: « moyennant certaines conditions de garantie... », lire: « moyennant certaines conditions et garanties... ».

Page 8631, 2e colonne, article 59, 4e alinéa, dernière phrase, au lieu de: « ou de toute autre intéressé... », lire: « ou de tout autre intéressé... ».

Même page, 2e colonne, article 59, 5e alinéa, 1re et 2e ligne, au lieu de: « des parties en causes », lire: « des parties en cause ».

Même page, 2e colonne, article 61, première phrase, au lieu de: « sont abrogées... », lire: « sont abrogés... ».

Décret n° 53-971 instituant des licences spéciales en matière de brevets relatifs à l'obtention de produits pharmaceutiques ou remèdes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953:

Page 8632, dernier alinéa, dernière phrase, au lieu de: « le conseil supérieur sera représenté par son président. », lire: « le conseil supérieur de la propriété industrielle sera représenté par son président. ».

Même page, article 2, 2e alinéa, au lieu de: « 1° Un conseiller d'Etat, président, délégué par l'assemblée générale du conseil d'Etat; », lire: « 1° Un conseiller d'Etat, président, désigné par l'assemblée générale du conseil d'Etat; ».

Même page, 2e colonne, article 5, 3e alinéa, 2e et 3e ligne, au lieu de: « devant la commission des licences d'utilité publique... », lire: « devant la commission des licences spéciales... ».

Décret n° 53-972 relatif aux cessions et concessions des droits attachés aux brevets d'invention.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1953: page 8633, 1re colonne, exposé des motifs, 1er alinéa, dernière ligne, au lieu de: « annuités restant à couvrir. », lire: « annuités restant à couvrir. ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution des régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952 instituant une régie d'avances auprès du service de l'exploitation, radiodiffusion et télévision,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française, auprès du service de l'exploitation radiodiffusion-télévision française centre de télévision, 15, rue Cognac-Jay, à Paris, une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Menues dépenses de matériel;
Travaux, fournitures et achats de matériel payables au comptant;
Avances aux chauffeurs pour le payement des dépenses de matériel qu'ils sont appelés à effectuer au cours des déplacements;
Avances sur frais de mission aux chauffeurs;
Heures supplémentaires des chauffeurs.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 2.500.000 F, dont:

10.000 F pour le règlement des menues dépenses de matériel;
1.990.000 F, pour le payement des dépenses de travaux, fournitures et achats de matériel payables au comptant dans la limite de 100.000 F par opérations;
500.000 F, pour les avances faites aux chauffeurs.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois et dans les formes prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 300.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé.

Art 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 8.000 F.

Art. 5. — L'arrêté en date du 22 décembre 1952 est annulé.

Art. 6. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1953.

ÉMILE HUGUES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 portant institution des régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952 instituant une régie d'avances auprès de la direction des services techniques,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française, auprès de la direction des services techniques, 107, rue de Grenelle, à Paris, une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Menues dépenses de matériel;
Travaux, fournitures et achats de matériel au comptant dans la limite du montant des dépenses pouvant être réglées sur simple facture.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 1 million de francs.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois et dans les limites prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 100.000 F, qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Il est alloué au régisseur une indemnité de responsabilité fixée annuellement à 1.500 F.

Art. 5. — L'arrêté en date du 22 décembre 1952 est annulé.

Art. 6. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 septembre 1953.

ÉMILE HUGUES.

Contrôles radioélectriques.

Par arrêté du 27 août 1953, M. Bireu (Alfred), contrôleur, 1er échelon, de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat au groupement des contrôles radioélectriques, est placé, à compter du 1er août 1953, dans la position de service détaché pour une période d'un an, auprès du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), en qualité d'agent contractuel de 2e catégorie, 7e échelon.

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 26 septembre 1953:

Mme Chollet Tournois, adjoint administratif de 2e classe, en disponibilité, est réintégrée dans les cadres de la radiodiffusion-télévision française à compter du 1er janvier 1952.

Est autorisée, pour une période maximum de deux années, à compter de la même date, la mise en position de service détaché de l'intéressée auprès de la résidence générale de la République française au Maroc (direction de l'office des postes, télégraphes et téléphones), pour servir à Radio-Maroc en qualité d'agent d'exploitation.

Par arrêté du 28 septembre 1953:

Mme Lagrafeuille (Renée), agent du cadre complémentaire de bureau de 2e classe, est réintégrée dans les cadres de la radiodiffusion-télévision française à compter du 1er mai 1953, date à laquelle prend fin sa mise en disponibilité.

A compter de la même date, est autorisée, pour une période maximum de cinq années, la mise en position de service détaché de l'intéressée auprès du secrétariat d'Etat à la guerre (service de l'intendance militaire de la place de Limoges).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 53-919 fixant le tarif des notaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1953:

Page 8561, 1re colonne, 10e ligne, au lieu de: « tarifées », lire: « tarifées »; 2e colonne, 4e ligne, au lieu de « 601.001 », lire: « 600.001 ».

Page 8562, 2e colonne, 22e ligne, au lieu de: « l'ayant-compte », lire: « l'oyant-compte ».

Page 8563, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de: « d'objets mobiliers, de pièces de solidarité et autres », lire: « d'objets mobiliers, de pièces, de solidarité et autres »; 16e ligne, au lieu de: « Emoluments comme en matière de quittance », lire: « Emoluments comme en matière de quittance A »; 51e ligne, au lieu de: « sur l'actif total », lire: « sur l'actif brut total »; 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « celles des actes », lire: « celle des actes ».

Page 8561, 2e colonne, 29e ligne, au lieu de: « Emoluments comme rôles de minute », lire: « Emoluments par rôles de minute ».

Page 8565, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Pour les partages destamentaires », lire: « Pour les partages testamentaires ».

Page 8566, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de: « Reconnaissance de droit », lire: « Reconnaissance de dot ».

Page 8567, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « s'il y a création, de société nouvelle », lire: « s'il y a création de société nouvelle »; 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « tombages », lire « tourbages »; 60e ligne, au lieu de: « Ventes de gré à gré d'immeubles, de bois, taillis, futaies... », lire: « Ventes de gré à gré d'immeubles, de bois taillis, futaies... ».

Décret n° 53-936 modifiant les tarifs des officiers publics et ministériels pour l'établissement des rôles de minute, expédition, grosse et extrait.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1953: page 8568, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « *b*) Lorsqu'ils sont imprimés ou dactylographiés », lire: « *b*) Lorsqu'elles sont imprimées ou dactylographiées ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Balasnam (Emile), commis principal de classe exceptionnelle des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de service détaché pour une période de trois ans pour servir au Cameroun dans les mêmes fonctions à compter de la veille de son embarquement.

Education surveillée.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Buzenac (Jean), directeur de l'internat approprié de Sporr, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1953, auprès du tribunal pour enfants de Poitiers, pour y exercer les fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

Conseillers et secrétaires d'Orient.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Chambard (Roger-Lucien), conseiller d'Orient de 2e classe, 1er échelon, est détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour être mis à la disposition du haut commissariat de la République française en Afrique occidentale française, en qualité de conseiller diplomatique pour une période maximum de cinq ans à compter du 13 mars 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Chambard (Roger-Lucien), secrétaire d'Orient, 1er échelon, est placé en service détaché auprès de la résidence générale de France à Rabat, pour occuper les fonctions de consul adjoint au cabinet diplomatique, du 25 novembre 1946 au 31 octobre 1947.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration centrale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Segond (Henri), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée d'un an, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de directeur économe stagiaire de l'hôpital-hospice de Guéméné-sur-Scorff.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juin 1953.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, le détachement de M. Lagarde (Fernand), sous-préfet de 1re classe, en qualité de chargé de mission à la préfecture d'Oran est renouvelé pour la période du 30 mai 1949 au 30 juin 1951.

M. Lagarde (Fernand), sous-préfet hors classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en qualité d'administrateur civil, pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Junot (Michel), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché:

1° A la disposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en qualité de chargé de mission à la mission centrale de liaison, pour la période du 21 mai 1953 au 20 juillet 1953;

2° A la disposition du président du conseil des ministres, en qualité de chargé de mission au secrétariat général permanent de la défense nationale, à compter du 21 juillet 1953.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum à compter du 21 mai 1953.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Heliot (Maurice), attaché de préfecture de 2e classe, 1er échelon, affecté à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé d'office pour cinq ans, à compter du 11 décembre 1952, en position de service détaché, pour exercer les fonctions de conseiller de préfecture de 3e classe auprès du conseil interdépartemental de préfecture de Grenoble.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Michel Daniel, attaché de préfecture de 1re classe, 2e échelon (préfecture du Finistère), est placé en servile détaché, pour cinq ans, à compter du 15 mai 1953, pour exercer les fonctions de chargé de mission technicien de la protection civile pour le département du Finistère.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Maurice Vincent, attaché de préfecture de 2e classe, 4e échelon (préfecture de Saône-et-Loire), est placé en service détaché pour cinq ans, à compter du 1er août 1953, pour exercer les fonctions de directeur de la maternité départementale de Mâcon.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Dubois (Lucien-Raoul), inspecteur de la sûreté nationale de 1re classe, 1er échelon, officier de police judiciaire, est placé dans la position de détachement auprès de l'hôpital-hospice de Tullins (Isère), à compter du 1er juin 1953, pour une durée égale à la période de stage et qui ne sera pas supérieure à trois ans qu'il doit accomplir pour y exercer les fonctions de directeur économe.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Félix (René), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, à la direction générale de la sûreté nationale (direction des renseignements généraux, courses et jeux), est placé en la même qualité, pour une période de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet la veille de l'embarquement de l'intéressé, soit le 12 juin 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (mission diplomatique française en Sarre), de M. Geerars (Jacques), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, officier de police judiciaire.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Seguin (Pierre), inspecteur chauffeur mécanicien, agent spécial de 2e classe, 1er échelon, de la sûreté nationale, est placé, en la même qualité, pour une durée de cinq ans, dans la position de détachement auprès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Haute autorité).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er septembre 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations d'officiers (armée de terre, active).

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus ou nommés à titre définitif;

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Dor (Louis-Charles-René) (B. E. M.), en remplacement de M. Dillemann, nommé. — Maintenu.

M. Sore (Jean-Marie-Elie-Albert) (B. E. M. B. O. A.), en remplacement de M. Brissaud-Desmaillet, nommé. — Maintenu.

M. de Ligniville (Jean-Marie-Albert), organisation. — Maintenu.

M. de Malézieux du Hamel (Guy-Henri-Edouard-Martin), organisation. — Maintenu.

M. Mazurié (Léon-Jean-Marie) (B. E. M. B. O. A.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Paoli (Jean-François-Henri) (D. E. M.), en remplacement de M. Dor, promu. — Maintenu.

M. Midrouillet (Georges-Charles), en remplacement de M. Sore, promu. — Maintenu.

M. Lajouanie (Etienne-Marie-Joseph-André), en remplacement de M. de Ligniville, promu. — Maintenu.

M. Giroult (André-Maurice-Philbert) (B. E. M. B. O. A.), en remplacement de M. de Malézieux du Hamel, promu. — Maintenu.

M. Rohmer (Théophile-François), en remplacement de M. Mazurié, promu. — Maintenu.

M. Ollion (Paul-Marie-Eugène) (B. E. M. S. B. P.), en remplacement de M. Limon-Duparcmeur, décédé. — Maintenu.

M. Glises de La Rivière (Léon-Alexandre-Marie-René), en remplacement de M. de Dampierre, retraité. — Maintenu.

M. Chombart de Lauwe (Marc-Henry-Jean) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Sourlier (André-Jean-Marie-Victor) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. Santini (Paul), organisation. — Maintenu.

M. Gazeau (Claude-Benoît-Emile-Ernest-François), organisation. — Maintenu.

M. Lejosne (Pierre-Jules-Joseph-Louis), organisation. — Maintenu.

M. Lesur (Jean-Marie-Henri) (B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Calmettes (Jean-Joseph), organisation. — Maintenu.

M. Senges (Gaston-Maurice) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Andolenko (Serge) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Petit (Bernard-Emile-Charles) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Mengin-Lecreulx (Guy-Georges-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Paoli, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Saint-Raymond (Pierre-Marie-Bernard), en remplacement de M. Midrouillet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Broussy (Paul-Joseph-Sébastien), en remplacement de M. Lajouanie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Stabler (Jean-Marie-François), en remplacement de M. Giroult, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jullion (René-Prosper-Albert), en remplacement de M. Rohmer, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chevillotte (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Ollion, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Joana (Pierre-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Glises de la Rivière, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Cloitre (Hippolyte-Marie-Joseph), en remplacement de M. Chombart de Lauwe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Féral (Bernard-Marie-Daniel-Charles-Albert) (D. E. M.), en remplacement de M. Sourlier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Doyen (Jean-Louis-Max-Henri), en remplacement de M. Santini, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Colin (Maurice-Paul-Joseph), en remplacement de M. Gazeau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Méraud (Marc-Raymond-François-Paul), en remplacement de M. Lejosne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thozet (Pierre-Alphonse-Alexandre) (D. E. M.-B. P.), en remplacement de M. Lesur, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aubert (Emile-Léopold), en remplacement de M. Calmettes, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dehen (Joseph-Marie-Roger) (D. E. M.), en remplacement de M. Senges, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Meheut (Paul-Joseph-Marie), en remplacement de M. Andolenko, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Plassard (Georges-Claude-François) (B. P.), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rouy (Pierre-Emile-Georges), en remplacement de M. Lombard, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Chabot (Emmanuel-Marie-Henry), en remplacement de M. Potard, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Esper (Henri-Antoine-Marius) (B. O. A.), en remplacement de M. de La Teyssonnière, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Corteggiani (Dominique-Antoine-Auguste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marchand (Georges-Eugène-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix) M. Coiffier (Charles-Eugène-Marcel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Franceschini (Louis-Joseph-Camille), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ladier (Henri-Paul-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guion de Méritens (René-Paul-Marc-Eugène), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hallo (Jean-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barthélemy (Michel-Emmanuel-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Grand d'Esnon (Henri-Charles-Alexandre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tagger (Arié), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Henry (Maurice-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demain (Henry-Léon-Marcel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Guillou (Robert-Auguste-François-Achille), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ransan (Joseph-Gaston), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Munier (Jacques-Marie-Alfred-Joseph) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Robert-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lintilhac (Jacques-Claude) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jean-Baptiste (Germain-Marcel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perot (Roland-Jules), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leriche (Georges-Léon), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Peretti (Jacques-Alphonse), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moisson (Maurice-Paul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roehrich (Christian-Georges-Albert) (B. P.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Barthélemy (Jean-Baptiste-Henri), (B. P.), en remplacement de M. Mengin-Lecreulx, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beck (Serge), en remplacement de M. Saint-Raymond, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bressand (Emile-Fernand), en remplacement de M. Broussy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gichtenaère (Georges-Lucien), en remplacement de M. Stabler, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Botella (Norbert-Philippe-Noël), en remplacement de M. Jullion, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Constantin (Robert), en remplacement de M. Chevillotte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Antoine), en remplacement de M. Joana, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lartigue (André-Jean), (B. P.), en remplacement de M. Le Cloitre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Domingo (Elie-Henri), (B. P.), en remplacement de M. Féral, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Buchert (Jules-Charles), en remplacement de M. Doyen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Haicault (Pierre), en remplacement de M. Colin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Verlhac (Edouard), en remplacement de M. Meraud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dechaud (Jean-Marie), en remplacement de M. Thozet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bosshardt (François-Roger-Ernest-Alfred), en remplacement de M. Aubert, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Massin (Henri-Charles), en remplacement de M. Dehen, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Deferrez (Casimir-Emile-Henri), en remplacement de M. Meheut, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guenin (Jean-Léon-Raoul), en remplacement de M. Plassard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arnold (Marcel-Emile), en remplacement de M. Rouy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delorme (Roger-Emile-Léon), en remplacement de M. de Chabot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Laguiche (Renaud-Jacques-Marie), en remplacement de M. Esper, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Decker (Auguste-Charles), en remplacement de M. Corteggiani, promu — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Maurice (Marcel-Yvon), en remplacement de M. Marchand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Grasser (Pierre-François-Charles), en remplacement de M. Coiffier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Benitz (Charles), en remplacement de M. Franceschini, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Morant (Robert), en remplacement de M. Ladier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gèze (Robert-Henri-René-Marie), (B. P.), en remplacement de M. Guion de Meritens, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chalot (Maurice-Victor-Jean-Joseph), en remplacement de M. Hallo, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Terrier (Maurice-Jules), en remplacement de M. Barthélemy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brouquisse (Guy-Aimé), en remplacement de M. Grand d'Esnon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Petit (Georges), en remplacement de M. Tagger, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnefoy (Vilbert-Louis-Anselme), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. You (Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Demain, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Manier (André-Louis-François), en remplacement de M. Le Guillou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rollin (Georges-Edmond-Victor) (B. P.), en remplacement de M. Ransan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delafond (Charles-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Munier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Morel (Gilbert-Séraphin-Emile), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Bras (Lucien-Ferdinand-Yves), en remplacement de M. Lintilhac, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fourré (Roger-Paul-Marie), en remplacement de M. Jean-Baptiste, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bravard (Jean-Marie-Paul-Eugène), en remplacement de M. Perot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Muller (Charles-Louis), en remplacement de M. Leriche, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de La Crople de Chanterac (Stanislas-Louis-Honoré), en remplacement de M. de Peretti, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Havret (Louis), en remplacement de M. Moisson, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pouchoulin (Louis-Pol), en remplacement de M. Roehrich, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brenac (Maurice-Georges-Emile), en remplacement de M. Maury, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vedrenne (Léopold), en remplacement de M. Gourmelen, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Giguet (Louis-Joseph-Marie), en remplacement de M. Garrigues, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Butruille (Gonzague-Albert-Marie-Joseph), en remplacement de M. Hamacek, tué au combat. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Biniguer (Louis), en remplacement de M. Le Névanen, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Levallois (Pierre-Joseph-Louis), en remplacement de M. Ferrer, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barleguy (Jean-Jules-Charles-Louis-André), en remplacement de M. Sanguinetti, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cottray (Lucien-Henri-Clément), en remplacement de M. Durand, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Farcy (Henri-Roger), en remplacement de M. Christol, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Philippe (Marcel), en remplacement de M. Diemer, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Buan (René-Jean-Joseph), en remplacement de M. Mucchielli, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lucas (Gustave-Louis-Baptiste-Constant), en remplacement de M. Granger, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boone-Arbod Borssat de Lapérousse (Wilfrid), en remplacement de M. Lebouc, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Schmittlin (Fernand), en remplacement de M. Maurin, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gergon (Jean-Marie-Emile-Ernest-Joseph), en remplacement de M. Le Saout, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gamas (Jean-Claude-Jules) (B. P.), en remplacement de M. Bousquet, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ponge (Henri), en remplacement de M. Boutry, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Scherrer (Henri), en remplacement de M. Chagneau, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delfosse (Guy-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Vivie-Regie, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Deparnay (Elisée-Robert), en remplacement de M. Vircondelet, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Laurenceau (René-Dominique-Louis), en remplacement de M. Féat, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dauphin (Gilbert-Clotaire-Anatole) (B. P.), en remplacement de M. Helleringer, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pucaut (Fernand), en remplacement de M. Sirop, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Robert (Pierre-Louis-Albert), en remplacement de M. Sigé, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roquebert (Emmanuel-Joseph-Louis), en remplacement de M. Delmas, admis recrutement. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Trosset (Jean-Antoine-Marie), en remplacement de M. Chambouleyron, admis recrutement. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barge (Pierre-Léon-Sébastien), en remplacement de M. Gilson, admis recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouchacourt (Emmanuel-Marie-Joseph-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Vasseur, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Will (Charles), en remplacement de M. Lavaine, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rougier (Gaston-Emile), en remplacement de M. Jeunet, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Landel (François), en remplacement de M. Perraut, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Schutz (Georges-Joseph), en remplacement de M. Constant, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Morand (Lucien-Pierre), en remplacement de M. Lequime, admis justice militaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chaumet (Pierre-François-Marie), en remplacement de M. Janer, admis gendarmerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Desmier (Robert-Bernard-Joseph), en remplacement de M. Boye, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guillot (Louis-Marcel), en remplacement de M. Laurens, admis gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Babin de Lignac (François-Marie-Bernard), en remplacement de M. Le François, admis gendarmerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Coudrin (Guy-Pierre-Louis), en remplacement de M. Bertagnolio, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Heim (Albert), en remplacement de M. Aubry, admis gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cécilia (Firmin-René-Jacques), en remplacement de M. Lafont, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Meyer (Robert-Edouard), en remplacement de M. Nassour, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rouault (Hippolyte-Henry), organisation. — Maintenu

2e tour (choix). M. Gardes (Raymond-François-Eugène) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Kieffer (Jean-Albert), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Léonetti (Dominique-Antoine), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morraglia (Paul-Claude-François), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bourreau (Paul-Marie-Désiré), organisation — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Mira (Marcel).
Hergas (Robert-Julien-Pierre).
Mosconi (Jean-Baptiste).
Parod (Lucien-Emile).
Le Faucheur (Joseph-Louis-Marie).
Rouer (Marcel-Paul-Joseph).
Henon (Georges-Raymond-Fernand).

Vidal (Lucien-Aimé).
Pueyo (Henri).
Chaumillon (Jean-Constant-Lucien) (B. P.).
Serres (Paul-Clément).
Benet (Emile-François-Baptiste).
Dormoy (René-Louis-Camille-Jules).
Bertrand (Martin-Henri-Joanès).
Claudel (Paul).
Meyer (Fernand-Sauveur).
Bardiaux (René-Joseph).
Gobaille (André-Julien) (B. P.).
Chevalme (Michel-Ernest).
Guérin (André-Clément-René).
Nicodème (Marcel).
Billotte (Georges-Lucien).
Lozahic (Jean-François) (B. P.).
Brisorgueil (Pierre-Eugène).
Subiros (Joseph-Jean-Germain).
Louis (Marcel-Maurice).
Turcan (Paul-Marius).
Leca (Jules-Michel).
Llug (Jaime).
Uguen (Claude-Jean-Louis).
Jaeck (Louis-Michel-Xavier).
Pietri (Nicolas).
Ellerich (Pierre-Gilbert).

L'adjudant:

Coquelle (Pierre-Alexandre) (B. P.).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Zouatim Charef.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'adjudant-chef Lahrèche Abdelouahab.

OFFICIERS A TITRE ÉTRANGER

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants Mares (François), Elrikh (Alexandre).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Arnould (Marie-Charles-Maximilien-Lucien-Gabriel), en remplacement de M. Salesse-Lavergne, retraité. — Maintenu.

M. Le Vacon (Yves-Jean-Marie), en remplacement de M. Huguet, nommé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadrons:

M. de la Grua et Talamanca de Carini (Antoine-Philippe-Marie-Joseph-Alex) (B. P.), en remplacement de M. Arnould, promu. — Maintenu.

M. Bernard (Guy-Lucien-Armand) (D. E. M.), en remplacement de M. Le Vacon, promu. — Maintenu.

M. Bachelot (Jacques-Pierre-Alphonse-Godefroy), organisation. — Maintenu.

M. du Moustier de Canchy (Etienne-Jean-Xavier-Maurice), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. de Lavernhe (Henri-Charles-Fernand) (B. P.), en remplacement de M. de la Grua et Talamanca de Carini, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Saint-Olive (Christian-Marie-Maurice), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mourot (Guy-Justin-Max), en remplacement de M. Bachelot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Prechac (Louis-Renaud-Jules) (B. E. M. S.), en remplacement de M. du Moustier de Canchy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bellier (René-Henri-Désiré), en remplacement de M. Creskens, admis dans le service du recrutement. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baldini (Henri-Georges-Marie), en remplacement de M. Gauthier, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lassalle (Jean-Marie-Annet), en remplacement de M. Blondel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Giresse (Jean), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Issaverdens (Hubert-Edouard-Antoine) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pifre (Abel-Edouard-Jean-Gérard), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bigot (Pierre-Edouard) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Demeocq (Michel-Emmanuel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baudoin (Gilles-Jean-Jacques-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Collas (Marie-René-Jean-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Couet de Lorry (Charles-Philibert-Félix-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Buirette de Verrières (René-Paul-Joseph-Marie), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Nicolas-Vuilllerme (Pierre-Marie-Félix), en remplacement de M. de Lavernhe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vonderheyden (Guy-Henri-Jules), en remplacement de M. Saint-Olive, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guillet de La Brosse (Alfred-Joseph-Marie), en remplacement de M. Mourot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lalande (Henri), en remplacement de M. Prechac, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roland-Gosselin (Francis-Marie), en remplacement de M. Bellier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Alby (Jean-Louis-Charles-Henry), en remplacement de M. Baldini, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Seyer (Roger-Joseph-Ernest), en remplacement de M. Lassalle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morbieu (Jean-Marie-Louis-Antoine), en remplacement de M. Giresse, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Challan-Belval (Jacques-Marie), en remplacement de M. Issaverdens, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chaperon (Jean-Claude-Marie-Arnauld), en remplacement de M. Pifre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Arlabosse (François-Paul-Emile), en remplacement de M. Bigot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Desazars de Montgaillard (Hugues-Marie-François), en remplacement de M. Demeocq, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mazaud (Pascal-Bernard), en remplacement de M. Baudoin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tourret (Bertrand-André-Marie), en remplacement de M. Collas, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Veyssière (Jacques-François-Xavier), en remplacement de M. de Couet de Lorry, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hoelzel (Georges-Louis-Germain), en remplacement de M. Buirette de Verrières, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le Harivel de Gonneville (Jean-Marie), en remplacement de M. Fonsagrive, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Laubier (Jacques-Gérard-Dieudonné), en remplacement de M. Jeannel, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Phome (Jean-Claude-Marcel), en remplacement de M. Regy, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Valin (Pierre-Aimable-Alphonse), en remplacement de M. Migaud, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Couteaux (Henr.-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Saxce (Marie-Fernand-Guy-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Combette (Jean-Louis-Joseph), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Izard (Lucien-Alphonse), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Godard (Roger-Eugène-Ernest), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Favre de Thierrens (Guy-Alain), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Olivaud (Maurice-Lucien-Marcel-Jean), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demets (Adolphe), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lejeune (Laurent-Marie-Georges-Jacques), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Galand (Pierre-Emile-Frédéric-Daniel), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fombonne (René-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cornudet (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Rossignol (Henri-Jean-Jacques), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Combebias (Jacques-Louis-Marcel).
Niar Braham.
Priola (Dominique).
Schneider (Antoine-Ernest).
Desaire (Alfred-Félix-César).
Cavalin (Joseph-Raymond-Pierre).
Gavignet (Georges-Léon-François).
Hengy (Joseph).
Garnier (Jacques-Louis).
Richard (Maurice-Pierre).
Jourdain (Raymond-Daniel-François).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le chef d'escadrons Rezig Rabah.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le sous-lieutenant Bouchenafa Bachir ben Missoum.

OFFICIER A TITRE ÉTRANGER

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le sous-lieutenant Stepanovitch (Sava).

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Richard (André-Louis-Henri), en remplacement de M. Conze, nommé. — Maintenu.

M. Companyo (Paul-Louis-Joseph), en remplacement de M. Grenet, nommé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Meunier (Paul-Jean), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

M. Apolit (Maurice-Etienne-Marie), en remplacement de M. Companyo, promu. — Maintenu.

M. Dorron (Robert-Georges-Pierre-Lucien), en remplacement de M. Bodin, décédé. — Maintenu.

M. Chidaine (James), organisation. — Maintenu.

M. Lesur (Jacques-Marie-Joseph-Etienne-Louis), organisation. — Maintenu.

M. Basset (Paul) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. Maire (Pierre-François) (B. E. M. S., D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Hennebert (René-Désiré-Joseph), organisation. — Maintenu.

M. Fenetre (André-Maurice-François-Georges), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Villard (René-Yves) (B. O. B.), en remplacement de M. Meunier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dizier (Jean-Louis-André), en remplacement de M. Apolit, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jacob (Gaston-Barthélemy-Jean), en remplacement de M. Dorron, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dedieu (Maurice-Jean), en remplacement de M. Chidaine, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Houel (Honoré-Guy-Georges), en remplacement de M. Lesur, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Muller (Jean-Jacques-Albert-Eugène) (D. E. M.), en remplacement de M. Basset, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Danguy des Deserts (Henri-Marie-Louis-Charles), en remplacement de M. Maire, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bercq (René), en remplacement de M. Hennebert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fabre (Robert-Marie-Gonzague-Gabriel) (D. E. M.), en remplacement de M. Fenetre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Falvelly (Jean-Philippe-Henri-Gustave), en remplacement de M. Lamon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guilhou (Pierre-François-Marie-Léon), en remplacement de M. Jon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Godeau (Louis-Antoine) (B. O. A.), en remplacement de M. Partiot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roux (Pierre-Jules-Henri) (D. E. M.), en remplacement de M. de Rochas d'Aiglun, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Galy (Pierre-Jean-Georges), en remplacement de M. Enggasser, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bourreau (Louis-Marius-Alfred), en remplacement de M. Villard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Merre (Adolphe-Albert-Alexandre-Lucien), en remplacement de M. Dizier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Daubigny (Raymond-Nicolas-François), en remplacement de M. Jacob, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rolland de Ravel (Marie-Gérard-Alphonse-Guy), en remplacement de M. Dedieu, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lang (Jean-Paul-Edouard-Adolphe), en remplacement de M. Houel, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guillaumet (René-Adrien-Alexandre), en remplacement de M. Muller, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aussenac (Louis-Abel-Jean-Philippe), en remplacement de M. Danguy des Deserts, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pagand (Henri-Nicolas), en remplacement de M. Becq, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Kelche (André-Victor), en remplacement de M. Fabre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roux (Georges-Antoine-François), en remplacement de M. de Falvelly, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poli (Rémy-Jean-Dominique), en remplacement de M. Guilhou, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Clause (Serge-Charles), en remplacement de M. Godeau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guigot (Joseph-Marie-Francis), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dunaud (Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Galy, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Crequit (Yves), en remplacement de M. Brigonnet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Drivet (Fernand-Marcel), en remplacement de M. Royer, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Alric (Jean-Albert-Fernand), en remplacement de M. Querrioux, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bertrand (Pierre-Marcel), en remplacement de M. Roumagère, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Luhandre (Georges-Gaston-Gustave), en remplacement de M. Viriet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baron (André-Joseph-Louis-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Cléandre, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jallet (Edouard-Auguste), en remplacement de M. Schneider, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Confais (Marcel-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Guerre, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tyran (Joseph-Henri-Louis), en remplacement de M. Imbert, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Viola (Victor), en remplacement de M. Cinquin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanche (Emile-Jean-Louis), en remplacement de M. Linard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robert (Jean-Roger-Claude-Arsène), en remplacement de M. Bour, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Couyet (Roger-Jean-Marius), en remplacement de M. Huvey, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cottreel (Robert-Gustave-Nicolas) (B. P.), en remplacement de M. Léonard, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bignon (Pierre-Yves-Marie-Dominique), en remplacement de M. Noirlat, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Muller (Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tarride (Jean-Louis-Marcel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrin (Raymond-Ferdinand-Gaston-François), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Miche de Malleray (Jacques-Marie-Alain-Bruno) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Weymuller (Jean-Georges-Stanislas), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vital (Bernard-Louis-Joseph), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Charrier (Bernard-Marie-François), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Nicot (Camille-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Beal (Louis-François), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mace (André-Germain-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rouvier (Paul-Victor), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pages (Bernard-Martial-François-Marie), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dumas (René-Jean), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vallette (Louis-Etienne), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Deshaies (Marc Pierre-Henri) (B. P.), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Martin (Hippolyte-Henri), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Florentin (Fernand-Georges-André-Gaston), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Boulle (Henri-Charles-Jean), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Roux (Jacques-Paul-Louis), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sablier (Henri-Jules-Charles), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pierson (Paul-Louis-Joseph), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Trolonge (Maxime), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Boyer de La Giroday (Marie-Joseph-Henri-Adrien-Hugues), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les sous-officiers:

MM.
Michaud (Roger-Louis-Marius).
Dappe (Armand-Charles-Eugène).
Perruchet (Robert-Jean).
Vouaux (André-Irénée-Georges).
Sinfort (Bertrand).
Jacquinot (Pierre-Maurice).
Chedemail (Raymond-Auguste-Aristide).
Giraud (Adrien-Paul).
François (Joseph-Laurent).
Velter (Albert-Paul).
Goyon (René-Léonard-Marie-Serge)
Breau (Alcide-Emilien).
Morange (Jean-Paul-Jacques).
Memeteau (René-Julien-Camille).
Mansard (Guy-Roger-Alfred).
Musset (Rogatien-Jean-Marie-Joseph).
Raynaud (Pierre-Roger-Henri).
Balmas (Gustave-Charles).
Canceill (Henri).
Soum (Jacques-Albert).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant-colonel Violet (Eugène-Alexandre-Henri) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Debrus (Léon-Henri-Antoine) (D. E. M.), en remplacement de M. Violet, promu. — Maintenu.
M. Eugène (Jean-Léon), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Blanchard (Louis-Jean-Marie), en remplacement de M. Debrus, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mario (René-Paul-Jean), en remplacement de M. Eugène, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Michel (André-Marie-René), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dumont (Jean-Lucien-Louis), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Michel (Pierre), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vergez-Vicat (Jean-Georges), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gellee (Jean-Louis-Clovis), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Faravel (Georges-François), en remplacement de M. Blanchard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Come (Marcel-Jean-Louis), en remplacement de M. Mario, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Duffau (Pierre-Jean), en remplacement de M. Michel, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lemoine (Roger-Henri), en remplacement de M. Dumont, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Leveque (Jean), en remplacement de M. Michel, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Piard (René-Georges-Albert), en remplacement de M. Vergez-Vicat, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mathiot (Robert-Louis-Pierre), en remplacement de M. Gellee, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pothier (Jean-Jacques-Constantin), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bertholon (François-Joseph-Antoine), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bion (Pierre-Baptiste), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mangin (Marcel-Auguste), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Breant (Jacques-Pierre-Maurice), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Meder (Pierre-Charles-Emile), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Antonini (Marcel-Léon-Paul), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Aebischer (Robert-Philippe-Flavien), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lubain (Roger), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Meyer (Frédéric-François), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Thevenot (Jean-Raymond), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Zicavo (Barthélemy-Spiridon).
Serneels (Jean Joseph).
Mariey (Albert-Charles).
Loustalot (Pierre-Charles).

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Legendre (Henri-Alphonse), en remplacement de M. Dondey, décédé. — Maintenu.
M. Montagner (Robert-Pierre), B. T., organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Joyeux (André-Jean-Auguste), D. T., en remplacement de M. Legendre, promu. — Maintenu.
M. Joyeux (Maurice-Louis-Hippolyte), D. T., en remplacement de M. Montagner, promu. — Maintenu.
M. Vert (Clément-Marius), D. T., en remplacement de M. Boyer, retraité. — Maintenu.
M. Thiriet (René-Jean-Pierre), D. T., organisation. — Maintenu.
M. Dupont (Pierre-Alexandre), B. T., organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Guilloton (Ferdinand-Aimé-Louis), en remplacement de M. Joyeux (A.-J.-A.), promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bouquin (Philippe), en remplacement de M. Joyeux (M.-L.-H.), promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Deleu (François-Georges), en remplacement de M. Verl, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Teze (Pierre-Adolphe-François-Emile), en remplacement de M. Thiriet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Olivier (Fernand-Jean-Henri), D. T., en remplacement de M. Dupont, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Durieux (Maurice-Georges), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lafitte (Pierre), B. P., organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Malzac de Sengla (Pierre-Simon-Aimable), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Figuière (Marcel-Raoul), D. T., organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Molières (Georges-Roger-André), en remplacement de M. Guilloton, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Segonnes (René), en remplacement de M. Bouquin, promu. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Labat (Louis), en remplacement de M. Deleu, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ballet (Claude), en remplacement de M. Teze, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). — M. Joseph (Jean-Albert), B. P., en remplacement de M. Olivier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barthez (Gilles-Georges-Léon), en remplacement de M. Durieux, promu. — Maintenu.
2e tour (choix) M. Harmand (Roger-Georges), en remplacement de M. Lafitte, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). — M. Rougier (Bernard-Louis-Eugène), D. T., en remplacement de M. Malzac de Sengla, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Deroussen (Michel-Albert-Edmond-Léon), B. P., en remplacement de M. Valette, changé d'arme. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bedetti (Hugues-Yves), en remplacement de M. Riveil, admis dans la gendarmerie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Peyrat (Jacques-Marie-François), en remplacement de M. Casadebaig, admis dans la gendarmerie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cohou (Claude-Paul-Georges), en remplacement de M. Figuiere, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Garbay (André-Clément), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dupeyrot (André-Maurice), D. T., organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bourgeois (Jean-Jacques-Roger-Théophile), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Henry (Michel-Jean), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lacassagne (Jean-René), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Garnier (Pierre-Marie-Charles), B. P., organisation. — Maintenu
2e tour (choix). M. Amesland (Robert-Pierre), D. T., organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Pinon (Michel-Etienne-Marie-Joseph), B. P., organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. du Boucher (Bernard-Marie-Henri-Yves), B. P. organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Burgaz (René-Marius), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Pierme (Jacques-Henri), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Briard (Jacques-Henri-Louis-Eugène), D. T., organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Souef (Pierre-Marcel), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. David (Guy-Serge), organisation. — Maintenu.
1e tour (ancienneté). M. Carre (Pierre-Alfred), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Seban (André-Maurice-Claude), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Toulgoat (Joël-Henri-Félix), B. P., organisation. — Maintenu.

Au grade de sous lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Dennevat (Roger-Alphonse). | Lamoussiere (André-Michel).
Cartigny (André-Charles-François). | Caze (Paul).
Joube (Gilbert-Raymond).

B. — Adjoints du service des matériels du génie

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Thomas (Paul-Joseph), en remplacement de M. Boureau, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Robert (Adrien-Marcel-Auguste). | Buirette (Raymond-Georges).
Bryen (Bernard).

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Ghestem (Pierre-Ernest-Henri), organisation. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Meleye (Roland-Désiré-Joseph), en remplacement de M. Lacaze, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.

Barbalat (Martial-Henri). | Senamaud (Louis).
Clop (Henri-Frédéric). | Barreaud (Henri-Fernand).

Transmissions.

A. — Armé

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Demont (Eugène-Lucien-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.
M. Guirlet (Jean) (B. T.), organisation. — Maintenu.
M. Grellety-Bosviel (Pierre-Marie-Gaston), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Broqua (Jean-Charles-Arthur), en remplacement de M. Demont, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Céruti (Charles), en remplacement de M. Guirlet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Drahi (André-Emile), en remplacement de M. Grellety-Bosviel, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tesmoingt (Jacques-Félix-Gustave), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pilion (Emile-André) (B. T.), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mabille du Chesne (Guillaume-Marie), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Hodot (Charles-Victor-Jean) (B. T.), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bestion de Camboulas (Guy-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Granier (Ernest-Roger), en remplacement de M. Broqua, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pujol (Georges-Charles-Paul), en remplacement de M. Céruti, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Paris (Jean-Marius-François) (B. P.), en remplacement de M. Drahi, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Millour (Pierre-Marie), en remplacement de M. Tesmoingt, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Levêque (Pierre-Louis-Jean), en remplacement de M. Pillon, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Egé (Léon-Marie-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Mabille du Chesne, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barle (Henri-François), en remplacement de M. Hodot, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Grandclément (Henri-Louis), en remplacement de M. Bestion de Camboulas, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bernegoue (Paul-Charles), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Larrouy (Jean-Baptiste-Adolphe), organisation — Maintenu
2e tour (choix). M. Bagnon (Gilbert), organisation. — Maintenu
3e tour (ancienneté). M. Leduc (Léon-Armand), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Estiot (André-Louis-Jules), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Caroff (Paul-Jules-Eugène), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Aumont (Edouard-Pierre), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cordogli (Ferdinand), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Teissier (Paul-Lucien), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Larchet (Raymond-Auguste), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Morizot (Jean-Robert), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gallineau (Valentin), organisation. — Maintenu

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Barbot (Roland-Hubert).
Charles (Louis-Paul).
Cunzi (Roger-Laurent).

B. — Adjoints du service des matériels

(Subdivision « Transmissions ».)

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Guiho (Jean-Marie), en remplacement de M. Eymard, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants:

MM.
Branger (Lucien-Edouard).
Vignolles (Jean-Ernest).

Cadre des chanceliers.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant-colonel d'Hervé (Louis-Marie), en remplacement de M. Vauquelin, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant Preux (Lucien-Jean-Robert), en remplacement de M. Delettrez, retraité. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Janvier (André-Ernest-Luce), en remplacement de M. Dode, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pradier (Armand-Henri), en remplacement de M. Desaulty, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pennant (Marcel-André), en remplacement de M. Marcau, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Rossier (Jules-Joseph).
Lesage (Alfred).
Lengagne (Auguste-Alfred-Joseph).
Mallet (André).
Lacherez (André-Arthur-Joseph).
Reuche (Marcel-Léon-Camille).
Bécam (Jean-Yves).
De Ligne (Roger-Louis).
Achaume (Jean-Marie-Paul-Emile-André).

M. l'adjudant Delrieu (Louis-André).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Pourcelot (Joseph-Antoine-François), en remplacement de M. Boinet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Martin (Robert-Henri-Augustin-Eugène), en remplacement de M. Uteza, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Durpaire (Pierre), en remplacement de M. Campi, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Talabardon (Jean-Marie), en remplacement de M. Guillou, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Erny (Gilbert-Paul-Auguste).
Brasseur (Lucien-Raymond).
Fauré (Georges-Jean).
Beaufrere (André-Henri-Robert).
Thiebault (Eugène-Verneuil-Marie-Gabriel).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Salleras (Jean-Lucien), en remplacement de M. Delpech, retraité. — Maintenu.

Officiers du recrutement.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Maix (Marcel-Auguste), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ginet (Joseph-Marcel), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants

1er tour (ancienneté). M. Brissonnet (Marcel-Georges-Emilien), en remplacement de M. Gonthier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Prestat (Jules-Henri), en remplacement de M. Bers, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Souletis (Camille-Alphonse), en remplacement de M. Charton, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Courjaud (Emile-Ernest-Georges), en remplacement de M. Mounot, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'adjudant-chef Moulinou (André-Adrien).
M. l'adjudant Mercier (Jean-René).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Toureille (Georges-David-Isaac), en remplacement de M. Bonnot, retraité. — Maintenu.

M. Dumas (Roger-Jean-Etienne) (B. T.), en remplacement de M. Lasserre, décédé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les commandants:

M. Fabre (Georges-Antoine-Etienne), en remplacement de M. Bardin, retraité. — Maintenu.

M. Gautier (Jean-Louis), en remplacement de M. Masquelin, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

M. Puvis (Jean-Gilbert), en remplacement de M. Renard, retraité. — Maintenu.

M. Peyre (Max-René-Alfred) (B. T.), en remplacement de M. Lorre, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

(Ancienneté.) M. le lieutenant Langlois (Bernard-Albert-Louis), en remplacement de M. Nageotte, promu. — Maintenu.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Morlot (Louis-Julien), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. François (Simon-Louis-Arthur), en remplacement de M. Morlot, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Soupez (Robert-François-Constant), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Kieffer (Pierre-Jacques), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mollet (Marcel-Léopold-Léon), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bellet (Louis-Albert-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Westerloppe (Marc-Pierre-Joseph), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM. Carval (Marcel-Gabriel-Joseph). — Maintenu.
Maucort (Roger-Lucien). — Maintenu.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant Roque (Théophile), en remplacement de M. Berce, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

M. Claudel (Georges-Eloi), en remplacement de M. Vigne, promu. — Maintenu.

M. Rommelaëre (Fernand), en remplacement de M. Dufau, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Le Jeune (François-Louis), en remplacement de M. Bizeldeau, décédé. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Duquesnoy (Roger-Louis), en remplacement de M. Bonin, retraité. — Maintenu.

1e tour (choix). M. Humblot (Paul-Robert), en remplacement de M. Durand, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leray (Henri-Auguste), en remplacement de M. Claudel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Depersin (Ovide), en remplacement de M. Rommelaëre, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Marteau (Gaston), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Pujade (Fernand-Noël-Albert), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Becker (Georges-Charles-Lucien), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM. Burillon (Jean-Joseph). — Maintenu.
Leroux (Xavier-Robert). — Maintenu.
Nardin (René-Charles). — Maintenu.
Thomas (René-Félix-Narcisse). — Maintenu.
Le Forestier (Robert-Camille). — Maintenu.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Lescouzeres (Jean-Baptiste-Théodore), en remplacement de M. Maillet, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les intendants militaires adjoints:

M. Feron (Paul-Louis), en remplacement de M. Berot, promu. — Maintenu.

M. Genot (Edmond-Louis) ,en remplacement de M. Glen, promu. — Maintenu

M. Falcou (Joseph-Marie), en remplacement de M. Hecht, promu. — Maintenu.

M. Cochard (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Joseph François, promu. — Maintenu.

M. Digne (Marcel-Georges), en remplacement de M. Thirion, promu. — Maintenu.

M. Dupuy (Louis-Célestin-Bertrand), en remplacement de M. Danton, promu. — maintenu.

M. Costey (Pierre-Marie-Charles), en remplacement de M. de Guillebon, promu. — Maintenu

M. Maitrepierre (Louis-Guy-Vital), en remplacement de M. Aubouy, promu. — Maintenu.

M. Villiers (Pierre-Louis-Auguste), en remplacement de M. Bernardin, promu. — Maintenu.

M. Ciavaldini (Raoul-Jacques-Henri), en remplacement de M. Mailley, promu. — Maintenu.

M. Delisle (Georges-Gaston-Emile), en remplacement de M. Croze, promu. — Maintenu.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le commandant d'administration Parlebas (Benjamin-Amant), en remplacement de M. Eteve, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine d'administration Camps (René-Emmanuel), en remplacement de M. Parlebas, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Rossignol (Henri-Fernand-Maurice), en remplacement de M. Camps, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Doerr (Aloys), en remplacement de M. Van de Vondel, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Sayou (Albert-Edouard-Camille-Léon), en remplacement de M. Lannette, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Perrin (Joseph-Marcel), en remplacement de M. Brancato, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

M. Harter (François-Georges).
M. Blanc (Lucien-Joseph).

Service des fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires en chef de 2e classe:

M. Sutterlin (Raymond-Albert-Alexandre), organisation. — Maintenu.
M. Protte (Bernard-Charles-Léon-Stanislas), organisation. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Dubost (Eugène-Barthélemy), en remplacement de M. Prette, promu. — Maintenu.
M. Joyau (Guy-Gabriel), en remplacement de M. Seyte, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

2e tour (choix). M. Cahuzac (Pierre-Antoine-Yvon-Jacques), en remplacement de M. Gras, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vimal du Monteil (Henri-François-Adalbert), en remplacement de M. Araud, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Auriol (André), en remplacement de M. Tesson, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Usunier (Marie-Pierre), en remplacement de M. Weil, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

19e tour (recrutement latéral), sans candidat.
20e tour (recrutement latral). M. le capitaine d'artillerie Carloux (Elie-Paul), organisation. — Maintenu.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

21e tour (ancienneté). M. Cognée (Robert-Henri-Albert), organisation. — Maintenu.
22e tour (choix). M. Mariat (Marcel), organisation. — Maintenu.
23e tour (ancienneté). M. Giraut (Yves-Charles-Marie), organisation. — Maintenu.
24e tour (ancienneté). M. Petit (Etienne-Marie-Michel), organisation. — Maintenu.

B. — Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Gaubert (Marius-Charles), en remplacement de M. Chanson, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

7e tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Bensadoun (Maurice-Moïse), organisation. — Maintenu.

C. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'ingénieur de 1re classe Meynier (Paul-André), en remplacement de M. Marion, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Millien (Gaston-Léon-André), en remplacement de M. Mathieu, dit Sicaud, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Boucard (Jean-Etienne-Marcel), en remplacement de M. Masse, promu. — Maintenu.

D. — Corps des adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjoints administratifs de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Berne (André-Marcel-Jean), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Roger (Pierre-Claude-André), organisation. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants-colonels:

M. Graille (Martial-Marie-Jean-Joseph-Baptiste-Emile), en remplacement de M. Laroix, retraité. — Maintenu.
M. Martin (Jean-Adolphe-Auguste), en remplacement de M. Sicardon, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs de bataillon:

M. Saoutic (Yves-Marie), en remplacement de M. Graille, promu. — Maintenu.
M. Bley (Jean-Charles), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.
M. Pagnier (Pierre-Alexis-Gaston), en remplacement de M. Liauzun, retraité. — Maintenu.
M. Naulevade (Eugène-Léon), organisation.
M. Aufeuvre (Pierre-Adrien), organisation.
M. Vernières (Paul-Achille-Elie), organisation.
M. Ceccaldi (André-François), organisation.
M. Barada (Paul-Pierre-Joseph), organisation.
M. Pepi (Paul-Vincent-Gaston), organisation.
M. Lescuyer (Guy-Anatole-Elisabeth-Marie), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Cuvier (Bernard-Eugène-Léon), en remplacement de M. Saoutic, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cadet (René-Anatole-Gabriel), en remplacement de M. Bley, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Palmier (Marcel-Louis), en remplacement de M. Pagnier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gros (Charles-Anthelme-Alexandre), en remplacement de M. Naulevade, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernard (Stanislas-Philibert-Ignace), en remplacement de M. Aufeuvre, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vandenschrick (Pierre-Henri-Fernand), en remplacement de M. Vernieres, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Aussudre (Robert), en remplacement de M. Ceccaldi, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chabriel (Raphaël-Pierre), en remplacement de M. Barada, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gondran (Marcel-Casimir), en remplacement de M. Pepi, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Diverres (Pierre-François-Christophe-Marie), en remplacement de M. Lescuyer, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lachaume (Lucien-Jacques), en remplacement de M. Sambron, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Saint-Sauveur (Jules-Victor-Emmanuel), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Godart (Lucien-René), organisation.
2e tour (choix). M. Chabot (Antoine), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Guignet (Camille-Paul-Adrien), organisation.
2e tour (choix). M. du Prat (Jean-Baptiste-Cyr-Louis-Gaston), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Ducos de Lahitte (Marie-Philippe-Jacques), organisation.
2e tour (choix). M. Magne (Jean), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Sylvestre (Armand-Charles), organisation.
2e tour (choix). M. Valliet (Raymond-Alexandre), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Darchy (Armand-Charles-Achille), organisation.
2e tour (choix). M. Lascombe (Charles-Paul-Emile), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Cogordan (Charles-Félix), organisation.
2e tour (choix). M. Besson (Albert-Marius-René), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Cabrières (Louis), organisation.
2e tour (choix). M. Martin-Jarrand (Guy-Adam-Prosper), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Desgratoulet (Guy-Louis-Eugène), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Vasselet (Louis-François-Marie), en remplacement de M. Cuvier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Berjot (Charles-Fernand), en remplacement de M. Cadet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Billon (Marcel-Louis), en remplacement de M. Palmier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tardy (Pierre-Michel), en remplacement de M. Gros, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). — M. Maynard (Marie-Pierre), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Senac (Georges-Gabriel-Abel), en remplacement de M. Vandenschrick, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chevenet (Jean-Marie), en remplacement de M. Aussudre, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ducote (Jean-Noël-Marie), en remplacement de M. Chabriel, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Marmayou (Georges-Abdon), en remplacement de M. Gondran, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Poussart (Gustave-Marcel), en remplacement de M. Diverres, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Escard (Bernard-Jean-Gabriel), en remplacement de M. Lachaume, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Laboubee (Jean-Paul-Clément-Léon), en remplacement de M. Saint-Sauveur, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Schaeffer (Bernard), en remplacement de M. Godart, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tailhades (Charles-Pierre-Armand), en remplacement de M. Chabot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bezin (Jacques-Lucien-Léonce-Charles-Joseph), en remplacement de M. Guignet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Magne (Jean-Yves-Henri), en remplacement de M. Duprat, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lebert (François-Jean-Edouard), en remplacement de M. Ducos de Lahitte, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Quemerais (Guy-François), en remplacement de M. Magne, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Beth (Ennemond-Ernest-Marie-Joseph), en remplacement de M. Sylvestre, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sauzeau (Jean-Alexandre-Gérard), en remplacement de M. Valliet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Doumerc (Lucien-Jean), en remplacement de M. Darchy, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Sardin (Jean-Marie), en remplacement de M. Lascombe, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tripier (Philippe-Jacques-Maurice), en remplacement de M. Cogordan, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Richard (Albert-Pierre-Auguste), en remplacement de M. Besson, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Courbon (Claude-Marie-Marc), en remplacement de M. Cabrières, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gibou (Pierre-Marie-Joseph-Hubert), en remplacement de M. Martin-Jarrand, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chaubiron (René-Yves-Henri), en remplacement de M. Desgratoulet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dumaitre (Albert-Marie-Antoine), en remplacement de M. Colombani, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Colas (Pierre-Henri), en remplacement de M. Comminges, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Salomon (Claude-Xavier-Marc-Marie), en remplacement de M. Vallecale, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bayol (Marc-Joseph), en remplacement de M. Bouzigues, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Reynier (Henri-Elie-André), en remplacement de M. Fondacci, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vallet (Jacques-Marie-Max), en remplacement de M. Jeanperrin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Quillacq (Jean-Maurice-Gérard-Marie), en remplacement de M. Stervinou, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Derville (Jean-François-Maurice), en remplacement de M. Glass, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Laubry (Bernard-Auguste-Xavier), en remplacement de M. Perard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Darche (Roger-Guy), en remplacement de M. Marchadour, promu. — Maintenu.
2e tour (choix) M. Mareschal (Marc-Charles-Jean), en remplacement de M. Lahalle, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mays (Jean-Charles-Henri-Alfred-Marie), en remplacement de M. Antonio, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Faraud (Daniel-Charles), en remplacement de M. Manfredi, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Justrabo (Max-Gaston), en remplacement de M Abram, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté) M. Cluseau (Darius), en remplacement de M. Lecul, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Copin (Pierre-Léon-François-Joseph), en remplacement de M. Delon, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tapie (Jacques), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Lobez (Narcisse-Yvon), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Valin (Gustave-Jean-Roger), organisation.
2e tour (choix). M. de Cugnac (Henri-Bertrand-Louis-Marie), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Monchicourt (Jean-Joseph-Julien-Jacques), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Levavasseur (Jean-Marcel-Paul), organisation.
2e tour (choix). M. Verines (Guy-Emile-Marcel), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Hoareau (Henry-Jacques-Ferdinand), organisation.
1er tour (ancienneté). M. Monthioux (Roger-Edouard), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Hurou (Jean).
Laporte (Marcel-Jean-Joseph).
Combette (Jean-Léon).
Josse (Auguste).
Esterez (Robert-Célestin-Joseph).
Goutard (Gabriel-François).
Banet (Roger-Benoît-André).
Serre (Georges-Martin-Jean).
Petrignani (François).
Linas (Jean-Marie).
Thiriet (Marius-Albert).
Thomasset (Ulysse-Emile).
Nicolas (Jean).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE STATUT DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

M. Drabo Pinana.
M. Diouma Kamara.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les sous-lieutenants:

M. Diakite Sidy.
M. Le Van Cua.

RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Binem Poudiougou.
Pehou (Martin).
N'Diaye Mamadou Lamine.
Tran Cong Can.

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les chefs d'escadron:

M. Bas (Louis-Eugène), en remplacement de M. Blanc, retraité. — Maintenu.

M. Leclerc (Robert-Marie-Lucien-Alfred). — Organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les capitaines:

1re tour (ancienneté). M. Coutier (Georges-Jean-Louis), en remplacement de M. Bas, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gavignet (Louis-Alfred-Jean), en remplacement de M. Leclerc, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Chauvet (Maurice-Daniel), en remplacement de M. Le Goff, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roc (Georges-Sainte-Rose), en remplacement de M. Guillo, décédé. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Girard (Robert-Raymond), en remplacement de M. Coutier, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Massotte (Louis), en remplacement de M. Gavignet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Billot (Etienne-Henry-Paul-Marie), en remplacement de M. Chauvet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). Marcucci (Antoine-Cyprien), en remplacement de M. Roc, promu. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Terry (Jacques-Jules-Mary), en remplacement de M. Dannetot, réformé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vignesoult (Pierre-Marius-François), en remplacement de M. Duthoit, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cauchy (Robert-Gilbert), organisation).

1re tour (ancienneté). M. Dartiguenave (Maurice-Roger), organisation.

2e tour (choix). M. Nussard (Robert), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Gaget (Jacques-Henri-Louis), organisation.

1re tour (ancienneté). M. Boutmy (Jean-Marie-Alfred), organisation.

2e tour (choix). M. Pradier (Robert), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Benaire (Eugène-Charles-Louis), organisation

1re tour (ancienneté). M. Henaff (François-Jean-Marie), organisation.

2e tour (choix). M. Souille (Christian-Daniel-Léon), organisation.

1re tour (ancienneté). M. Mouchel (Hubert-Alexandre-Roger), organisation.

1re tour (ancienneté). M. Lamotte (André), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Bernath (André-Joseph).
Vanlerberghe (André-René-Cornil).
Thomas (Raymond).
Guercy (Clément-Georges).
Dodane (Michel-Jean-René).
Drieu La Rochelle (Guy-Marie-Joseph).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Le Métayer (Georges-Jules-Marie), en remplacement de M. Pagenel, décédé. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM. Clée (Albert-Désiré-Raymond), Lafitte (Jean-Baptiste).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

1re tour (ancienneté). M. le lieutenant Petit (Maurice-Victor-François), en remplacement de M. Cervoni, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les adjudants-chefs:

MM. Vidal (Jean-Albert), Boisgard (Justin-Ernest).

Matériels et bâtiments.

A. — Adjoints administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. Albert (Etienne-Edouard), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

3e tour (choix). M. Athiel (Julien), en remplacement de M. Albert, promu. — Maintenu.

B. — Adjoints techniques

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'adjudant-chef Cordier (Pierre-Emile).

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Petavy (Amédée-Edouard-Emile), en remplacement de M. Chandelier, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les intendants adjoints:

MM. Clemencon (Jean-Robert), Collin (René), Valli (Pierre).

B. — Officiers d'administration

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Vallot (Max-Gaston-André), en remplacement de M. Bidaux, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Johner (Georges-Louis-Amédée), en remplacement de M. Vallot, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Peyres (André), en remplacement de M. Labeurte, retraité. — Maintenu.

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Léger (Jean-Paul), en remplacement de M. Bordes, décédé. — Maintenu.

M. Berthon (Georges-Théodore), en remplacement de M. Bigot, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins commandants:

M. Couzigou (Jean-Yves-Marie), en remplacement de M. Léger, promu. — Maintenu.

M. Le Blouch (Georges-Albert-Jean-Marie), en remplacement de M. Berthon, promu. — Maintenu.

M. Faure (Paul-Armand), en remplacement de M. Manciot, retraité. — Maintenu.

M. Astesiano (Gabriel-Roger), en remplacement de M. Dot, retraité. — Maintenu.

M. Thevenin (Pierre-Etienne), organisation.

M. Peyron (Jacques-Paul-Marie), organisation.

M. Bernos (Antoine-Louis), organisation.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Brumpt (Valentin-René), en remplacement de M. Couzigou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sorriaux (Marcel-Claude), en remplacement de M. Le Blouch, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dubois (Pierre-Jules-Eugène-Georges), en remplacement de M. Faure, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Loison (Guy-Alcide), en remplacement de M. Astesiano, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Verdier (Victor-Jean-Maurice), en remplacement de M. Thevenin, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Cabanes (Louis-Pierre-Marcel), en remplacement de M. Brumpt, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lagarrosse (André-Edouard-Marie-Jean), en remplacement de M. Sorriaux, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Iehle (Guy-Bernard-Jean-Louis), en remplacement de M. Dubois, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cave (Léon-Claude), en remplacement de M. Loison, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Peluchon (Jacques), en remplacement de M. Verdier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mouyade (Adolphe-Louis-Charles), en remplacement de M. Rouan, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Capdebielle (André-Sylvain-Henri), en remplacement de M. Greiner, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Voisin (Hubert-Etienne-Maurice-Henri), en remplacement de M. Bermond, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bardot (Jacques), en remplacement de M. Rodallec, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Peretti-Stefani (François-Xavier), en remplacement de M. Jouve, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Esteve (Henri-Pierre-François), en remplacement de M. Furet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Clergeaud (Marcel-Pierre-Louis), en remplacement de M. Richard, retraité. — Maintenu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le pharmacien commandant Le Bouder (Ambroise-Jean-Francis), en remplacement de M. Dantec, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Durieux (Julien-Stéphane-Clément), en remplacement de M. Durieux, promu. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

4e tour (choix). M. le lieutenant Glauffer (Félix-Antoine), organisation.

Décret du 30 septembre 1953 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Gadioux (Pierre).
Saint-Mard (Roger-Jacques).
Vieugeot (Maurice).
Bonneville (Robert-Paul-Jean-Justin).
Schmidt (Roger).
Jourde (Jean-Aimé-René).
Martinez (Rufino-Salvador).
Gérard (Jean-François-Xavier).
Maingot (Henri-Edmond).
Ardouin (Philippe-François).
Marx (Henri-Louis).
Vieille (Raymond-Joseph-Marie-Cyprien).
Caillot (Emile-Marcel-Irénée).
Brindejonc (Louis-Joseph).
Demange (André-René-Léon).
Ribet (Georges-Joseph).
Frize (Charles-Hubert-Guy-Jacques) (B. P.).
Vincent (François-Jean-Marie-Henri) (B. P.).
Valdre (Georges-Paul-Lucien) (B. P.).
Laparade (Jean).
Le Berre (Henri-Yves-Marcel).
Mansion (André-Albert).
Pede (Alfred-Augustin).
Le Fur (Yves-Marie) (B. P.).
Barrouilhet (Louis-Edouard).
Andriot (André-Marcel) (B. P.).
Mozziconacci (Marc-Marie).
Audric (Pierre-Yves-Ferdinand-Georges).
Veriot (André-Georges).
Gentil (Pierre-Roger-Emile).
Santoni (Noël-Mathieu).
Fontan (Gilbert-Jean-Pascal).
Dubois (Raymond-Jean-Robert-Alexandre).
Ros (Joseph-Désiré).
Gorde (Laurent-Henri-Gabriel).
Tamagny (Jean-Emile-Alexis).
Fregosi (Antoine-Arthur-Florian).
Gueret (Michel-Jacques).
Brette (Jean-Louis-Henri).
Vernay (Maurice-Joseph-Emile).
Rigault (Michel-Marie-Joseph-Charles) (B. P.).
Roux (Georges-Jules-Antoine) (B. P.).
Bonnel (Louis-Pierre-Jean) (B. P.).
Assez (Marius-Patrice).
Debret (Henri-Florimond-Philippe).
Laumonda is (Patrice-Jean-André).
Thomazo (Jean-Alfred).
Druoton (André-Claude-Louis).
Sarrabère (Jean-Joseph).
Courde (Jacques-Pierre-Adrien).
Fox (Jean-Jacques-Pierre).
Samalens (André-Marie-Jean) (B. P.).
Saillard (Louis-Georges-Léon).
Mollat du Jourdin (Christian-Marie-Emmanuel-Charles-Bernard).
Le Botmel (René).
Weller (Jean-André-Marie).
De Seguin de Reynies (Marie-Antoine-Henri).
Schmid (Florent-Edmond).
Rigneault (Robert-Georges-Louis).
Besson (Robert-Henri-Alexis).
Michel (Etienne-Marie-André).
Savatier (Jean-Marcel).
Estoup (Joseph-Jean-Bertrand) (B. P.).
Baron (Jacques-Alfred-Louis).
De Lalande d'Olce (Bertrand-Hector-Hyacinthe).
Pelouard (Yves-Dominique-François).
Garrouteigt (Michel-Jean) (B. P.).
Billey (Michel-Gaston).
Jocteur (Léon-Marcel).
Charpe (Michel-Joseph).
Hesse d'Alzon (Claude-Antoine-Edouard).
Vareilles (Robert-Etienne-Louis).
Fournier (René-Adrien-Georges).
Legros (Henri-Marie-Joseph-Michel).
Fragonard (Dominique-Marie-Bernard) (B. P.).
Bire (Jacques-Pierre-Joseph).
Grosjean (René-André-Marc).
Leproust (Claude-Marie-Octave).
Fournols (Bernard).
Cosse (Pierre-Romain).
Balusseau (Claude).
De Courrèges d'Agnos (Roger-Robert-Marie-Joseph).
De Gouvello (Jacques-Anne-Marie-Armand).
Billard (Pierre-Georges-Yves-Henri).
Tassy (Henri-Stéphane-Paul-Léon-Marie-Roger).
Simon (Gilbert-Aimé).
Bernard-Maugiron (Jean-Charles-Augustin).
D'Azambuja (Henri-Marie-Jean).
De La Coussaye (Gérard-Eugène-Emmanuel).
Thierry (Gilbert-René).
Raynaud (Rémy-Marc-Benoit) (B. P.).
Chauvin (Georges-Pierre).
Campana (Louis-Victor-Philippe) (B. P.).
Roubert (Jean-Jacques-Marie).
De Curières de Castelnau (Hugues-Albert-Charles-Marie).
Guerniou (Jean-François-Marie).
Gaillard (Gilbert-Eugène-Bernard).
Lacroisade (Gérard-Marie-Yves).
De Cacqueray (André-Marie-Gabriel) (B. P.).
Frigard (Pierre-Henri).
Vasche (Jean-André-Paul-Robert).
Coussau (Bernard-Edgard).
Noyret (Roger-Charles) (B. P.).
Huguenin (François-Jean).
Dupire (Jean-Marie-Joseph-Antoine) (B. P.).
Pabst (Guy-Fernand-Louis).
Daubrée (Emmanuel-Jean-Pierre).
David (Jean-Marie-Isidore).
Barraquier (André-Lucien-Louis).
Villedieu de Torcy (Michel-Marie).
Girollet (Maurice-Jean-Joseph) (B. P.).

Tieri (Raoul-Frédéric-Elisée).
De Touchet (Xavier-Ulric-Marie-Patrick).
Chery (Robert-Louis-Laurent).
Pougeard-Dulimbert (Christian-Gabriel).
Prigent (René-Ange-Marie).
De Chastenet d'Esterre (Louis-François-Pierre).
Mathias (Pierre-Antony-Gabriel).
Fritsch (Jean).
Berthet (André-François).
De Faucigny-Lucinge et Coligny (Louis-Charles-Marie-Rogatien).
Lalès (Yves-Maurice-Marcel).
Genty (Louis-Roger).
Coumes (Ludovic-Joseph).
De Cacqueray-Valmenier (Philippe-Marie-Joseph-Loïc).
Pénichon (René-Léon-Hubert-Louis).
Thiébaud (Pierre-Emile).
Gérardin (Pierre-Emile).
Comtat (Yves-Alexis-Julien) (B. P.).
Masson (Yves-Roger-Armand).
Bourg (André-Jean-Henri).
Grivel (Maurice-Ernest).
Ameline (André-Marcel-Edouard-Xavier).
Prat-Marca (Xavier-Marie-Antoine).
Mura (Raymond-Rémolo) (B. P.).
Brunier (Jacques-Jean) (B. P.).
Mompeyssin (Georges-Pierre-Frédéric).
Lenoir (Antoine-Marie-Auguste-André-Joseph).
Tanneau (Guillaume-Pierre-Jean).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Sessa (Louis-Jean-Eugène).
Marchand (René-Auguste).
Sanz (Max).
Raison (Charles-François).
Minozzi (Félix).
Le Cabec (Raymond-Jean-Yves).
Oliveres (Maurice-Etienne).
Lacourt (Louis-François).
Zinck (Edmond).
Richard (Marcel).
Daguzan (Jean-Edmond-Pierre).
Gaillardo (Pierre-Mannick).
Poirotte (Roger-Emile-Jean).
Lignon (Louis-Eugène-Joseph).
Albinet (Jacques-Francis-Gabriel).
Roudeau (Claude-Mary-Guy).
Devouges (Robert-Maurice-Léon).
Jolly (Guy-René-Jacques).
Aboudaram (Alex).
Deneux (Gérard-André-Georges).
Thuilleaux (Jacques-Marcel-Paul).
Jannin (Marcel-Charles-Henri).
Defline (Jacques-Marie-André-Camille).
Preaud (Henry-Marie-Pierre).
Nouan (Robert).
De Colton (Pierre-François-Bertrand).
Bonnet de Paillerets (Dominique-François-Marie-Joseph).
Guinard (Dominique-Philibert-Jacques-Marie-Aimé).
Sicard (Jean-Pierre).
Butor (Dominique-Marie-Luc).
Grosjean (Henri-Georges-Marie).
Codet (Jacques-Jean-Numa).
Ponties (Pierre-Camille).
Theas (Jacques-Jean-Cyprien-Francis).
Ducoudray (Claude-Louis-Gustave).
Parent (Claude-Marcel-Charles).
Gossot (Jean-Marcel-Georges).
Dupiantier (Paul-Marie-Albéric)
De Blois (Ronan-Louis-Joseph).
De Belloy de Saint-Lienard (Yves-Gérard).
Godron (Roger-Marie-André).
Brudieu (Paul-Serge-Noël-Vladimir).
Meyer (Jacques-Ferdinand-Georges).
D'Indy (Jacques-Louis-Yves-Marie).
Adenot (Michel-Marie-Joseph-Jacques).
Courtois (Michel-Yves-Marie-Joseph).
Roy (Bernard-Joseph).
Fontagneres (Pierre-Paul-Michel).
Coutisson d'Auphelle (Marie-Louis-Léonard-Hubert).
Gentil (Philippe-Marie-Jacques).
Guerin de Vaugrente Duvivier (Hervé-Marie-Jacques).
Tezier (Philippe-Jean-Marie-Louis).
Ulpat (Roger-Raoul).
Boubee de Gramont (Paul-Marie-Jean).
Delcleve (Georges-Romain).
Dumouchel de Premare (Xavier-Paul-Louis-Joseph-Marie).
Beau (Michel-Louis-Charles).
Richard (Maxence-Hubert-Gabriel).
De Maupeou d'Ableiges (Ferdinand-Gilles-Marie).
Labaume (Jacques-Gabriel).
Pons (Jacques-Lucien).
Pradier (Christian).
Tonnelot (Michel-Raymond-Maurice).
Hervieux (Jean-André-Joseph).
Dopagne (Jacques-Gérard-Félix).
Vincendeau (Pierre-Louis-Ernest-Auguste).
Chenu (Robert-Marie-Alain).
Clement (Georges-Paul-Gustave).
De Lestrange (Raymond-Marie-Armand).
Guerin (Michel-Emile-Marie).
Charneau (Jean-Joseph-Auguste).
Nouvion (Frédéric-Jean-Charles-François).
Dumas de Champvallier (Marc-Louis-François-Marie).
Claverie (Jean-Julien-Noël).
Ferrero (Jean-Charles-David).
Maurel (Jean-Léon).
Brunier (Gérard-Pierre-André).
Clavert (Maurice-Louis).
Bru (Jacques-Roger).
Drouin (Eric-Roger-Jean).
Dumerchat (Elie-René).
Nedelec (Pierre-François).
Espieux (Xavier-François Marie).
Pujol (Jean-Elie).
Daeuble (Jean-Henri).
Bocquillon-Liger-Belair (Henry-Bertrand-Marie-Louis).
Giraud (Jean-Louis-Marie).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Lafond (Victor-Maxime).
Chaillet (Louis).
Deleage (Gaston-Noël).
Fourgeaud (Albert-Jean).
Hervé (Léonor-François-Alexandre).
Charrondiere (Gabriel).
Mauffrais (Emile-Henri-Joseph).
Voirin (Raymond).
Ottavi (Marcel-Jacques-Pascal).
Tournoux (Gilbert-Ernest-André).
Raboin (René-André).
Jacquot (Jean-Charles).
Bournas (Robert).
Montaufier (Henri-Perls-Charles-Marie-Joseph).
Le Boulicaut (Louis-Théodore-Marie).
Poulou (Jean-Baptiste) (B. P.).
Jouis (Maurice-Louis-Clovis).
Demange (Raymond-Louis).
Gaydon (Louis-Roger).
Mandigout (Roger-Maurice).
Laurain (Hubert-Charles-Jules).
Castagne (Emilien-Edouard-Jean).
Guichard (Jean-Marie-Louis).
Timores (Michel-Lucien-Jean-Emile).
Duc (André-Jean).
Bonnet (Guy-Jean).
Chaussin (André-René).
Germain (Paul-Jean-Gabriel-Marie).
Bigot (Jean-Fernand-Marie).
Fournier (Pedro-Jean-Marie).
Hanrion (Paul-Marcel-Marie-Joseph).
Bonhomme (François-Lucien-Camille).
Ledru (Bernard-Octave-Emilien).
Charrier (Jacques-Robert-Jean).
Michel (Elie-Julien) (B. P.).
Lamude (André-Henri).
Kieffer (Jacques-Jean).
Caunedle (Jacques-Benjamin-Emile).
Daval (Robert-Charles-Louis).
Salvadori (Pierre).
Reymond (Marcel-Benoît-Henri).
Bezin (Pierre-Eugène).
La Motte (Léon-André-Emile).
Lucas (Joseph-Théodore-Marie).
Jacob (Christian-Claude).
Rudloff (Michel-Paul-Luc).
Le Pape (Georges-François-Marie).
Pigaglio (Francis-Paul-Maurice).
Collin (Georges-Maurice).
Doussot (Gilles-Firmin-Achille).
Charret (Jacques-Jean) (B. P.).
Rando (Claude-Marcel).
Mone (Lucien-Marcel-Benjamin).
Ribereau (Jean-Roger).
Labonde (Jacques-Jean).
Paysant (Pierre-Louis-Jean).
Mollière (Pierre-Marie-Joseph).
De Laurens de Saint-Martin (François-Marie).
Vidal (Pierre-Maurice-Germain).
Fort (André-Henri-Louis-Jean).
Gadais (Paul-Maurice-Guy-Marie).
Bougault (François-Georges).
Sivade (Fernand-Jean-Emmanuel).
Aizier (Alain-Georges-Yves).
Pechinot (Jean-Edmond-Gustave).
Imbot (Robert-André).
Issartel (Roland-Jean-Victor).
Desbordes (Gabriel-René) (B. P.).
Navereau (Hervé-Georges).
De Grout de Beaufort (Hubert-Marie).
De Becdelièvre (Jacques-Marie-Louis-Gabriel).
Bataille (Francis-Louis-Jules).
Cotta (Roger-Louis-Germain).
Galouzeau de Villepin (Henri-François-Augustin-Marie).
Morin (Yves-Louis-Joseph).
Marestin (Jacques-Pierre-Jean-Georges).
Bedoc (Gilbert-Edmond).
Leterrier (Pierre-Marie-Gaston-Marcel).
Loret (Maurice-Henri-Anatole).
Dubouloz (Jacques-Etienne-Savoie).
Rapilly (Jean-Pierre-Emile-Georges).
Perault (Roger-Albert-Jean).
Rommens (Roger-François).
Michardière (Antoine-Pierre-Lucien).
Cazals (Jean-Ernest).
De Bentzmann (Patrice-Jean-Marie-Léon-Clément).
Lionnet (Alain-Marie-André).
Chauveau (Maurice-Yves-Marcel).
Yziquel (Jean-Joseph-Louis) (B. P.).
Geyres (André).
Pergola (Paul-Théodore) (B. P.).
Serrano (Roger-Jean).
Bayle (Louis-Marie-Adrien-Raphaël).
Garnier (Georges-Albert-Alfred).
De Courrèges d'Ustou (Bertrand-Marie-Paul).
Constantin (Henri-Marie-Fernand).
Berthuot (Jacques-Joseph-Etienne).
Lucereau (Hervé-Marie-Charles-Louis).
Donneau (Lucien-Maurice).
Piagnol (Jean-Félix).
Jamet (Hubert-Alfred-Henri).
Richard (Michel-Jean-André).
De La Brosse (Marie-Pierre-Etienne).
Baudry (Gérard-Gustave-Joseph).
Girard (Christian-Gabriel-Roger).
Roussel de Courcy (Louis-Marie-Emmanuel-Robert).
Melois (Pierre-Michel).
Rivière (Jean-Elie-André-Isidore).
Berthome (Erich).
De Guibert (Jean-Jacques).
Gassmann (Roger-Robert).
Jacqueline (Claude-Raymond-Auguste).
Paolini (Luc-Antoine).
Malie (Guy-Jean-Bart).
Jouanna (Raymond-Albert).
Michel (François-Marie-Marc).
Libouban (Robert-Alexandre).
Limousin (Jean-Emile-Alexis).
Du Peloux (Géraud-Amable-Marie-Joseph).
Louboutin (Pierre-Michel).
Vilain (Louis-André-Marie-Lucien).
Collas (André-Emile-Marie).
Vuiller (Claude-Jean-Marie-Joseph).
De Boutray (Philippe-Marie-Ghislaine).
Bommart (Daniel-Raymond-Marie) (B. P.).
Durrande (Jacques-Marie-Pierre).
Viel (Hugues-Raoul-Marie).
Borel (Pierre-Marie-Louis-Gabriel).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants :

Decellas (Jean).
De Stefano (Ciro-Georges).
Rogeon (Pierre-Eugène).
Gaillard (Jean-Ernest).
Ribetou (Henri-Charles-Jean).
Mourou (Roger-Raoul).
Lefebvre (Etienne-Louis-Joseph).
Legrand (Robert-Louis).
Joussaume (Paul-Robert-Raphaël).
Costille (Roland-Maurice).
Weppe (Albert-Serge).
Rousselle (Michel-Gilbert).
Bourgeois (Raymond-Camille).
Damlaincourt (Freddy-Arthur-Georges).
Balducchi (François-Antoine).
Wicker (Michel-Joseph-François).
Laire (Jean-Lucien-Robert).
Boucly (Jacques-Michel-Louis).
Levigne (Jean).
Huron (Claude-Pierre).
Morgand (Gabriel-Jean-Marie-Emile).
Morvant (Gilbert-Joseph-Gustave).
Savineau (Francis).
Thinat (André-Paul-Hubert-Marie).
Roux (Jean-Simon).
De Gaigneron de Marolles (Alain-Michel-Nicolas-Georges).
Eyballn (Yves-Henri).
Gue (Stéphane-René-Arthur).
Rombaut (Jean-Francis).

Génie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant

(A compter du 1er octobre 1953, pour prendre rang du 1er octobre 1952 [sans rappel de solde], par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

M. le sous-lieutenant Bres (Georges-Paul).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants :

Faure (Aimé-Edouard-Victor).
Mathurin (Serge-Paul).
De Passorio-Peyssard (Henri-Marie).
Grandjean (Marcel-Roger-Fernand).
Bretimann (Maurice-Eugène).
Boisy (Gustave-Paul).
Maison (Jean-Léon).
Zago (Vittorio-Eugénio).
Moncany de Saint-Aignan (André-Charles).
Chanvin (Rémi-Raoul).
Thut (Robert).
Jonio (René-Henri-Louis) (B. P.).
Mautuez (Marie-Paul-Francis).
Le Gall (Eugène).
Petit (Jacques-Jean-Joseph).
Santoni (Orso-Dominique) (B. P.).
Blachon (Georges).
Croci (Paul-Robert).
Courtois (Guy-Robert-Marie).
Petit (Robert-Louis).
Denquin (Paul-Eugène-Gérard).
Gemelh (Jean-Alphonse).
De Verbizier (Roger-Jean-Louis).
Chaumelle (Jean-Louis).
Huault (Jean-Raymond-Michel).
Vedeau (Robert-Yves).
Laurent (Pierre-Paul).
Iolland (Jean).
Barailler (Roger-Simon-Jean).
Colonna (Georges).
De Cholier de Cibcins (Jean-Robert-Pierre-Marie).
Colin (André-Marcel-Charles).
Esquirol (André-Gilbert-Olivier).
Burgy (Raymond-Auguste).
Mouteau (Robert-Marie-François).
Hermellin (Gaël-Christian-Marie-Régis).
Oualid (Jean-Michel).
Aiglon (Henri-Charles-Lazare).
Campo-Vecchio (Clément-Georges-Maurice).
Granger (Robert-Fernand-Alexis).
Vincenti (Jean-Etienne-Henri).
Pichot (Michel-Jean-Marie-Emile).
Pasquier (Bernard-Henri-Charles-Marie).
Suire (Georges-Paul-Maurice).
Labourdette (Roger-Pierre-Emile).
Gruel (François-André-Ferdinand).
Chaugne (Roland-Lucien).
Patricot (Philippe-Noël-Marie).
Stoffaës (Yves-Pierre-André-Michel).
Coupez (Jacques-Firmin-Alfred).
Violot (Roger).
Boucaud (Guy-Aubin).
Teyssier (Gérard-Henri-Marcelin).
Gustin (Yvon-Jean-Paul).
Chaumeret (Guy-Marie-Joseph).
Drouin (René-Yves-Marie-Louis).
Bouchet (Michel-Marius).
Molle (Louis-Jean-Adrien-Albert).
Martin (Georges-André).
Denoyel (Michel-Philippe-Camille-Marie-Joseph).
D milecamps (Louis-Victor-Edmond).
Lomer (Jean-Emile-Alphonse).
Fleury (Gildas-Noël-Louis-Aimé).
Piquemal (Jacques-Albert-Pierre).
Ganascia (Jean-Pierre-Joseph).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATERIELS DU GÉNIE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM.
Guy (Georges-Gabriel).
Marcelli (Raymond-Jean).
Boivin (Pierre-Marie-Alexandre).
Meriz (Jean-Pierre-Marie).
Jeffray (Robert-Simon-Jean).

D. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM.
Gaigne (Gustave-Emile-François).
Gaude (Yves-Marie).
Cammas (Emile-Louis-Marcel-Georges).
Mousseron (Jean-Roger).
Mattei (Jean-Dominique).
Lacourarie (Joseph).
Petrissans (Alcide).
Lacquement (Gilbert-Jean-Camille).
Doha (Albert-Victor).
Dondard (Maxime-Désiré-Fernand).
Morel (René-Victor-Henri-Georges).
Jaladeau (Marcel).
Didier (Albert-Germain-Jean).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(A compter du 1er octobre 1953 pour prendre rang du 1er octobre 1952 [sans rappel de solde] par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950).

MM. les sous-lieutenants :

Joanin (Jacques-Paul-Louis).
Thais (Gérard-Michel-Louis-Antoine).
Lévi (Philippe).
Vasseur (Pierre-Louis).
Aptel (Raoul-Georges-Jean).
Levis (Jean-Pierre-Humbert-Henri).
Creissel (Joseph-Pierre-François).
Dalboussière (Georges-Paul).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants :

Escriva (Gilbert-Vincent).
Ferté (Maurice-Marcel).
Druart (Robert-Lucien).
Laurent (Jean-Marcel (B. P.).
Mutin (Jacques-Hubert-Félix).
Césarini (Pascal-César).
Ravinale (Paul-Albert).
Niclot (Pierre-Emile-Marie).
Grimbert (Lionel-Henri-René).
Naudin (Gaston-Léon-Roger-Alfred).
Jolivet (Yves-Jean).
Steibel (Camille-Jean-Pierre).
Contesse (Jean-Charles-René).
Dupont (Pierre-André-Alexis) (B. P.).
Dubois (André-Alphonse).
Lemasquerier (Bernard-Fernand-Pierre) (B. P.).
Hardy (Jacques-Paul).
Robert (Raymond-Marie).
Balanger (Rémy).
Gaydon (Roger-Paul-Elie).
Ferry (Jacques-Charles) (B. P.).
Despaux (Jean-Blaise-Julien).
Bourgeois (Marcel-Mary-Henri).
Bouillot (Fernand-Félix) (B. P.).
Tymen (Georges-Pierre).
Bosserelle (Marc).
Naulin (Rémi-Marcel-Gaston-Camille).
Merlateau (Roland-Eugène-Benoit).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision « Transmissions »).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants :

Coutaud (Raymond-Frédéric-Louis).
Corbin (Georges-André).
Chapeau (Albert-Paul-Alphonse).
Bouziguet (André-Philippe).
Estève (Pierre-Etienne-Marius).
Triebel (Charles).
Foulé (Roland-René).
Jourdan (Joseph).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants :

Poquet (Mathurin-Marie).
Soiteur (Joseph).
Fauqueur (Louis-Pierre-Antoine).
Colonel (Elisée).
Robiquet (Albert-André).
Le Sourne (Pierre-Marie).
Carpentier (Léon-Clovis-Raoul).
Larmet (Yves-Marie-Auguste).
Mougeot (Raymond).
Garnier (Raymond-Louis-Henri).
Mader (Robert-Louis).
Jeanne (René-Célestin-Maurice).
Joseph (Robert).
Guignard (François-Henri).
Konkuyt (Henri-Roger).
Dupin (Jean-Maurice-André).
Lazuttes (Louis-Marie-Eugène).
Dubois (Jean-Benjamin-Charles).
Dechosal (Georges-Michel).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Garnier (Marcel-André).
Plauzolles (René-Victor).
Soufflet (Lucien-Fernand).
Mongy (Marcel-Charles-Louis).
Delene (Louis-Paul-Pierre-Marie).
Gely (René-Xavier).
Decandt (Aimé-Julien).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Jaurriberry (Jean-Albert).
Janel (Ernest-Charles).
Montoya (Antoine).
Taran (Jean-André).

Service des matériels.

(Subdivision « Artillerie ».)

A. — CADRE DES INGÉNIEURS.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Bernard (Paul).
Barette (Raymond-Jean).
Benoist (Michel-André-Olivier).
Marais (Francis-Paul-Gérard).
Deruy (Robert-Raymond).
Tourneur (Désiré-Paul-Jules).

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Vernier (Lucien-Georges).
Mange (Arthur-Félicien).
Sandou (André).
Le Rouzic (Pierre-Marie).
Leconte (Robert-Gaston).
Maitret (René-Louis).
Martin (Julien-Charles-Georges).
Lamache (Roger-Louis-François-René).
Dervillez (Gabriel-Louis-Marcel).

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Robert (André-Henri).
Bulle (Bertrand).
Juvin (Léon-Emile-Roger).
Boyault (André).
Louis (Gaston-Henri).
Chantelat (André-Pierre-Camille).
Levron (Pierre-Julien-Auguste).
Compain (André-Louis-Henri).
Laffitte (Maurice).
Padovani (Jean-Robert).
Merlin (Daniel-Louis-Edouard).
Palmiéri (Ange-Joseph).
Pietri (Paul-Augustin).
Gervaise (Pierre-Léon-Emile).
Honnay (Lucien-Robert).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants d'administration:

Naudeix (Jean-Auguste).
Colc (André).
Landin (Raymond-Robert-Léon).
Ruellant (Lucien).
Lebeau (Edmond-Henri).
Leclere (Jacques-Anselme).
Bosq (Jean-Robert).
Martin (Jean-Denis).
Amprimoz (Louis).
Ballay (Louis-Paul-André).
Colin (Jean-Baptiste-Marie-Emile).

Service des fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT.

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1953, pour prendre rang du 1er octobre 1952, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

MM. les élèves ingénieurs militaires:

Barbaroux (Jean-Edouard).
Voin (Robert-Philippe).
Giraud (Louis-Marius).
Capelier (Claude-Marie).
Benetreau (Jean).
Bernard (Etienne-Jean-Yves).
Antoine (Jean-Robert).
Playe (Noël).
Lachereiz (Bernard-Charles-Joseph).
Chaudiere (André-Edouard-Jean).
Di Pace (François-Georges-Marie).
Capion (Pierre-Marie-Clément).
Artigues (Paul-Arthur).
Givaudon (Pierre-Fernand-Xavier).
Hervé (Pierre-Yves-Marie-Joseph).

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe.

(A compter du 1er octobre 1953, pour prendre rang du 1er octobre 1952, sans rappel de solde, par application de l'article 31 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950.)

M. l'élève ingénieur militaire Porteres (Michel-Claude).

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Courbes (Pierre).
Lebeau (Louis-Joseph).
Maitre (Louis).
Hernandez (Henri-Fernand).
Paquier (Yves-Louis-Joseph).
Pinguet (Pierre)
Ferruci (Jean-Pierre).
Orsini (Charles-Louis-Etienne).
Subregis (Jean-Auguste).
Muller (Jean-René).
Deces (Joseph-Henri-Marie Jean).
Joubert (Jean-Robert-Louis).
Thomas (Georges-Marie).
Dubreuil (Guy-Robert).
Vassart (Jean-Elie).
Drouhin (André-Louis).
Cazeneuve (Leuc-Albert).
Mandron (Guy-Alfred-Jules).
Happe (Jean-Pierre-Henri).
Le Houelleur (Hervé).
Brun (Jean).
Golder (Georges-Edmond).
Gras (Claude-Victor).
Dumoutier (Maurice-Jean-Raoul-Julien).
Chastan (Jean-Marie-Félix-Emile).
Gazal (Bernard).
Mercier (Claude-François-Edouard).
Broch (René-Henri).
Clary (André-Noël-Pierre).
Broussot (Marc-Louis).
Venne (Louis-Lucien).
François (Jean-André-Henri).
Riche (Bernard-Paul-Marc-Edouard-Daniel).
Giry (Pierre-Louis-André).
Thibault (Robert-René).
Levavasseur (André-Robert).
Mondoulet (Hubert).
Bousquet (François-Claude-Charles).
Chapron (Yves-Louis).
Vinet (André-Roland-Maurice).
De Quengo de Tonquedec (Pierre-Edmond-Marie).
Foucart (Roland-Jean).
Brabant (Jean-Auguste-Eugène).
Grandclair (Georges-Camille-Pierre).
Jund (Louis-Yves Bernard).
Menigoz (Henri-Claude-Yves).
Mathieu (Guy-Auguste-Louis).
Rousseau (Guy-Marie-René-Louis).
Laboureur (Jean-François-Jacques-Marie).
Willaume (Philippe-Marie-Michel).
Monnier (Raymond-Marie-André).
Fonferrier (Paul-Octave-André).
Ducret (Michel-André).
Clery (André-Marie-Léonce).
Auvray (Michel-Pierre-Simon).
Bidan (Paul).
Thebault (Louis).
Bourgin (Roger-Armand-Basile).
Touret (Georges-Roger).
Sénéchal (André-Alphonse).
Le Roy (Pierre-Etienne-Marie).
Couland (Gilbert-André-Georges).
Beuchet (Pierre-Ignace-Jean-Marie-Robert-Achile).
Boelle (Raymond).
De Piolenc (Marcel-Ennemond-Henri-Marie).
Marcesche (Pierre-Marie-Christophe).
Javelaud (Jean-René).
Lemoine (Maurice-Arthur).
Panis (Robert-Louis-Marie).
Tartera (Jean-Marcel).
Renard (Marcel-Auguste-Eugène).
Willotte (Hervé-Jean-Marie-Joseph).
Vinet (Gaston-Louis-Eugène).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE STATUT DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de lieutenant.

(Article 36 de l'ordonnance du 16 mars 1828.)

(Pour prendre rang du 1er juillet 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Koida S'o.
Bathily (Souleymane).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Raby (Roger-René-Raoul).
Danger (Paul-Sylvain).
Eugène (Robert-Jean).
Campana (Jacques).
Beauducel (Léon-Louis-Alexis-Auguste).
Chartron (Hubert-Roger-Joseph-Auguste).
Massault (Jacques-Marie-Gabriel).
Cau (Lucien-Alphonse-Bernard).
Bon (Paul-François-René).
Berthoux (Maurice-Charles-Henri-Alexandre).
Goudey (Georges-Fernand).
Perrot (Henri-Charles-Joseph).
Vagne (Jacques-Louis).

Boisson (Elie-Louis-Edmond).
Muller (Auguste-Adolphe).
Labonne (Roger-Félix).
Fermier (Georges-Eugène-Gustave).
Quemener (Raymond-Hervé-Marie).
Mercier (Pierre-Jacques-Louis).
Crève-Cœur (Serge-Abel-Jean).
Boisse (René-Marcel).
Babuel (Jean-Etienne-Antonin).
Beauséjour (Camille-Maximilien).
Dervin (Jean-Edouard-Aimé).
Boitte (Gilbert-Albert).
Gayral (Max-Jean-Valentin).
Brun (Gérard-Marie-Emile).
Morbieu (Marie-Léon-Bernard).
Franck de Preaumont (Daniel-Charles-Joseph).
Santoni (Antoine).
Provost (Amédée-François-Joseph).
Guyaux (Jean-Charles-Marie-André).
Guillaume (Jean-Hubert-Marie-Bernard).
Le Vacher (Bernard-Jean).
Huard (Jean-François-Georges).
Braconot (Charles-Marie-Amand).
Carrère (René-Gabriel-Marcel).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Gentzbittel (René-Louis-Charles).
Pichon (François-Marie).
Sentenac (Georges-Honoré-Jean).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Le Tertre (Joseph-Marie).
Thevenot (Pierre-Jean).
Courault (Marcel-René).

Matériels et bâtiments coloniaux.

A. — ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Potier (Roger-Arsène-Albert).
Marty (Marius).

B. — ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Magnac (André-Léon), artificier.
Louge (René-Eugène-Louis), artificier.
Marili (Joseph-Pierre-Michel), artificier.
Fourcade (Marcel-Eugène-Antonin), ouvrier d'état.
Gaudin (René-Eugène-Maurice), ouvrier d'état.
Placon (Robert), ouvrier d'état.
Lacourie (Guy-Léon-Louis), ouvrier d'état.
Jierry (Georges-Louis), conducteur de travaux.
Matheron (Paul-Charles), conducteur de travaux.

Officiers d'administration du service de l'intendance.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Minet (Louis).
Ponsard (Marc-Henri-Joseph).
Jolly (Georges-André).
Engasser (Maurice).

Officiers d'administration du service de santé.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. les sous-lieutenants:

Cabrol (Philippe-François-Jean).
Rolland (Olivier).
Pelloille (Roland-Marcel-Emile-André).
Foos (Robert-Germain-Camille).
Topart (Jean-François).

Décret du 30 septembre 1953 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus, à titre définitif, à l'ancienneté hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés:

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Tachot (Jean-Noël-Marie), subdivision d'Orléans.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

MM. Dezaly (Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bompard (Eugène-Marcel), subdivision de Montpellier.
Noisette (Pierre-Jean), subdivision de Laon.
Paillet (Henri-Eugène), subdivision de Bordeaux.
Cuvillier (Lucien-Georges), subdivision de Lille.
Dupuis (René), subdivision de Strasbourg.
Ginther (Joseph-Sébastien), subdivision de Strasbourg.
Hobin (Louis-Henri-Charles-Alexandre), subdivision de Lille.
Laurent (Lucien-Basile), subdivision de Nancy.
Bouchon (René-Raoul), subdivision de Poitiers.
Cadenat (Henri-Albert-Gustave), subdivision de Bordeaux.
Bezeault (Jean-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bourgeois (Henri-Charles-Jean-Baptiste), subdivision de Nice.
Labarère (Henri-Lucien), subdivision d'Arras.
Ripes (André), subdivision de Bordeaux.
Fontaine (Raymond-Joseph), subdivision d'Arras.
Pichon (Jean-Marie-Joachim), subdivision de Vannes.
Vernay (Paul-Henri), subdivision de Lyon.
Balembois (André-Paul), subdivision de Lille.
Demory (Valéry-Jean-Baptiste), subdivision de Lille.
Moriset (Maurice-Joseph), subdivision de Nevers.
Mathieu (Louis-Raymond-Eugène), subdivision de Nancy.
Buffon (Raoul), subdivision de Limoges.
Laval (Jean-Baptiste), subdivision de Pau.
Paillier (Marcel-André), subdivision de Poitiers.
Postic (Jean-Pierre), subdivision de Vannes.
Martin (Roger-Henri), subdivision d'Albi.
Cordelier (Marcel), subdivision de Lille.
Rémy (Auguste), commandement des forces françaises en Allemagne.
Clabaut (Guy-Jean-Gaston-Alfred), subdivision de Pau.
Pitton (Francisque-Joseph), subdivision de Chambéry.
Maitro (Pierre-Henri), subdivision de Versailles.
Chapou (Guy-Félix-Léon), subdivision de Clermont-Ferrand.
Delbecq (Adolphe), subdivision de Lille.
Anfossi (Arthur-Léon), subdivision de Nice.
Baldini (Pellerin), commandement supérieur des troupes d'Afrique équatoriale française.
Vandyck (Adolphe), subdivision d'Arras.
Moreaux (Gilbert-Louis-Julien), subdivision de Lille.
Jacquard (William), subdivision de Grenoble.
Chantrenne (Maurice-André), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Tridant (Raymond-Maurice), subdivision de Nancy.
Comminetti (André-Xavier), subdivision de Nantes.
Laloyer (Charles-Edmond-Gustave), subdivision de Nancy.
Loisel (Fernand-Joseph-Auguste), subdivision de Nancy.
Peltier (Georges-Joseph-Gustave), subdivision de Poitiers.
Payen (Léon-Arthur-Gustave), subdivision d'Amiens.
Bellengier (Honoré), division territoriale de Constantine.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine de Canongettes de Canecaude (Jacques-Emmanuel-Marie-Joseph-Hubert) (D. E. M.), subdivision de Versailles.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Barre (Georges-Guy), subdivision de Nancy.
Camatte (Jacques-Marie-Antoine), subdivision de Nice.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Parot (René-Lucien-Emile), subdivision de Paris.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Planchou (Jean), subdivision de Montauban.
Guelque (Gabriel-Etienne-Edouard), subdivision d'Arras.
Robreau (Gabriel-Raymond-Jean), subdivision de Vannes.
Lorenzo (Louis), subdivision de Versailles.
Leroy (René-Eugène-Fernand), subdivision de Metz.
Bernege (Jean-Daniel-Pierre), subdivision de Bordeaux.
de Pechpeyrou Comminges de Guitaut (Gérard-Bertrand-Edouard), 8e région militaire.
Tiercelin (Jacques-Gustave), subdivision de Bastia.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Chadal (Marcel), subdivision de Limoges.
Temporel (Raymond-Prosper), division d'Alger.

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Flouriot (Jean-Joseph-Marie), subdivision de Tours.
Quilés (Fernand-Sauveur), subdivision d'Oran.
Cabrié (Victor-François), subdivision d'Albi.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

Cadre des adjoints techniques

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant Vernet (Georges-Marie-Maurice), direction du service du matériel des forces françaises en Allemagne.

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le lieutenant d'administration Lambert (René-Joseph).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Lizambart (Jacques-François), subdivision d'Amiens.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Baranowski (Théodore-Martin), subdivision de Lille.
Roth (Albert-Emile), subdivision de Perpignan.
Geisenberger (Claude-Jonas), subdivision de Paris.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine Pieux (Bernard-Alexandre-Gabriel-Edmond), bureau de recrutement d'Hanoï.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants:

MM. Chiocca (Don-André), subdivision de Paris.
Bonnefoy (Gabriel-Marie-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.

Décret du 30 septembre 1953 portant promotions « Services communs ».

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Le Dall (Jean-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Giry (Pierre-Jean), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Le Dall, promu. — Maintenu.
M. Feld (Paul-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
M. Frut (Xavier-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Receveau (Gaston-Marie), en remplacement de M. le chef d'escadron Giry, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Beck (René-Louis), en remplacement de M. le chef d'escadron Feld, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Schlotterer (Jean), en remplacement de M. le chef d'escadron Frut, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Latour (Roger-Hyacinthe-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rampal (Jean-Paul-Marius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Girault (Alfred-Fernand-Adolphe), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cavignac (Max), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Aurousseau (Robert-Maurice), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Massat (Abel-Jean-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Receveau, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Raby (Guy-Pierre-Emile), en remplacement de M. le capitaine Beck, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bolle-Reddat (Louis-Léon-Julien), en remplacement de M. le capitaine Schlotterer, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Heisserer (Jean-Emile), en remplacement de M. le capitaine Latour, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Valson (Robert-Jacques), en remplacement de M. le capitaine Rampal, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ricco (Robert-François), en remplacement de M. le capitaine Girault, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Malcoeffe (Joseph), en remplacement de M. le capitaine Cavignac, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Castelar (Firmin), en remplacement de M. le capitaine Aurousseau, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Leveque (Marcel-Théodore), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bouchon (René-Gaston), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Agostini (Jean-Baptiste), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Perlemoine (Robert-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Service commun des justices militaires.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Cadre des magistrats

Au grade de lieutenant-colonel de justice militaire.

M. le commandant de justice militaire Richard (Roger-Gustave-Alexandre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de commandant de justice militaire.

M. le capitaine de justice militaire Pirot (Jean-Emile), en remplacement du commandant Richard, promu. — Maintenu.

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:

Le Quilliec (René-Victor-Armand).
Le Barzic (Gabriel-Louis-Marie).
Lyon (Léon-Robert-Edmond).
Pegraudin (Jean-Arthur-Vincent).
Caillot (Henri-Louis).
Declercq (Albert-Léon).
Charlron (Roger-Maurice).
Fontagneres (Lucien-Gérard-René).
Delorme (Pierre).
Gauffreteau (Olivier-Armand-Maurice).
Morel-Jean (Roland-André).
Moures (Roger-Paul).
Garat (Claude-Paul).
Gosse (André-François-Auguste).
Guerin (Henri-François-Félix-André).
Ribot (Jacques-Edmond-Marius-Antoine).
Baudelle (Raymond-Paul-Augustin).
Cadieu (Edouard-Justin).
Romane (Jean-Emilien).
Michel (René-Charles-Joseph-Raphaël).
Miloux (Albert-François-Joseph).
Cardinet (Robert).
Vincent (Albert-Marcel-Sébastien).
Ragguenеau (Jean-Charles).
Chatelain (René-Louis).
Davriu (Fernand-Louis).
Picot (Raymond-Auguste-Léon).
Jaouen (André-Joseph).
Frouteau (Gérard-Alexis-Seraphin-Alphonse).
Richard (Marcel-Lucien).
Brunet (Jean-Aimé).
Boisson (Claude-Marie).
Weissenbach (Roland-Léon-Paul).
Reversade (Paul).
Debeaux (Roger-Daniel-Ferdinand).
Trombetta (Paul).
Reix (Lucien).
Franquet (Gabriel-Georges-Alfred).
Carnier (Georges-Henri-Edouard).
Le Marquis (Eugène-Camille-Louis).
Natali (Nonce).

Services de santé des armées.

ARMÉE DE TERRE

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Blan (Paul-Dominique), en remplacement de M. Michel, retraité. — Maintenu.

M. Paléologue (Jean-Edgar-Marie), en remplacement de M. Roques, retraité. — Maintenu.

M. Protar (Marcel), en remplacement de M. Coudane, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Thiry (Pierre), en remplacement de M. Blan, promu. — Maintenu.

M. Gonnet (Charles-Auguste-Clément-Emile), en remplacement de M. Paléologue, promu. — Maintenu.

M. Chon (André-Maurice), en remplacement de M. Protar, promu. — Maintenu.

M. Bordes (Marc-Hubert-Aimable-Marie), en remplacement de M. Sarroste, retraité. — Maintenu.

M. Roques (André-Joseph), en remplacement de M. Layet, retraité. — Maintenu.

M. Tartarin (Jean-François-Armand), en remplacement de M. Hasler, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Delalande (Jacques-Julien-Eugène), en remplacement de M. Thiry, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Ronflet (Robert-Charles-Edouard), en remplacement de M. Gonnet, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Orvoen (Joseph-Marie), e nremplacement de M. Chon, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Moreau (Albert-Maurice-François), en remplacement de M. Bordes, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Cassan (Edmond-Léon), en remplacement de M. Roques, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Maitre (Pol-Roger), en remplacement de M. Tartarin, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Lefebvre (Pierre-Suzan-Julien), en remplacement de M. Delalande, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Stupfel (Maurice-Albert), en remplacement de M. Ronflet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perreux (Jacques-Emile-Marie), en remplacement de M. Orvoen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Garretta (Henri-Jules-Pierre), en remplacement de M. Moreau, promu. — Maintenu

3e tour (ancienneté). M. Schmitt (Pierre-André-Yves), en remplacement de M. Cassan, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Paulin (Robert-Raymond), en remplacement de M. Maitre, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Guyader (Eugène), en remplacement de M. Preceptis, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Choix.) M. le pharmacien capitaine Leynia de La Jarrige (Bertrand), en remplacement de M. Guyader, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Morel (Clément-Antoine), en remplacement de M. Leynia de La Jarrige, promu. — Maintenu.

C. — VÉTÉRINAIRES

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Rouquier (André-Etienne), en remplacement de M. le vétérinaire lieutenant-colonel Soulie, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Mercier (Jérôme-Louis-Ferdinand), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Rouquier, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire lieutenant Chemin (Jacques-Auguste), en remplacement de M. le vétérinaire capitaine Theilleux, promu. — Maintenu.

D. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration Gautier (Fernand-Antoine-François), en remplacemenet de M. Sicard, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Despagne (André-Marcel), en remplacement de M. Perocheau, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Barthes (Léon-Victor-Joseph), en remplacement de M. Fourie, retraité. — Maintenu.

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Vétérinaires.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade de vétérinaire lieutenant.

Les vétérinaires sous-lieutenants:

MM. Chabassol (Claude-Henri-Victor-André).
Debluc (Yves-Henri-Gabriel).
Boulon (Jean-Julien).

Officiers d'administration.

Au grade de lieutenant d'administration.

Les sous-lieutenants d'administration:

MM. Leclerc (Henri-André).
Denis (Gabriel-Antoine-Joseph-Alfred).
Marsan (Paul-Henri).
Gueguen (François-Jacques-Marie).
Mathivet (Robert-Martin-Marcel).
Vincendeau (Pierre-Raymond).
Penciolelli (François).

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

A. — Médecins

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

Les médecins principaux:

M. Cuq (Louis-Joseph-Marie), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectif.

M. Feillard (Robert-Ernest-Jules), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

M. Le Nistour (Robert), port matriculaire: Lorient, en réalisation d'effectif.

Au grade de médecin principal.

Les médecins de 1re classe:

1er tour (ancienneté). M. Hombron (Henri-Emile-Frédéric), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin principal Cuq, promu.

2e tour (choix). M. Bondet de La Bernardie (Jacques-Marie-Léonard-Stanislas), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Feillard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rondet (Guy-André), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Le Nistour, promu.

Au grade de médecin de 1re classe.

Les médecins de 2e classe:

2e tour (choix). M. Kermarec (Jean-François-Camille), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Huraux.

1er tour (ancienneté). M. Léniaud (Jacques-Louis), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Goasguen, promu.

2e tour (ancienneté). M. Montagné (Pierre-Jacques), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Lebec, promu.

3e tour (choix). M. Joly (René-Jean), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Weil, promu.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Gouazé (André-Jean), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Gala, promu.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Simon (Jacques-Louis-René), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Carli, promu.

3e tour (choix). M. Vignot (Paul-François), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Kerjean, promu.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Beauchamp (Pierre-André), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Boisson, promu.

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Desnues (Pierre-Marie-Jean), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe L'Hermitte, promu.

3e tour (choix). M. Darleguy (Paul-Louis-Jacques), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Autric, promu.

1er tour (ancienneté). M. Andanson (Jack-Guy), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Dechazal, promu.

2e tour (ancienneté). M. Ducourneau (Emile-Gabriel-Paul), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Tauzin, promu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien chimiste principal.

2e tour (choix). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Dantony (Marcel), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Biojout (Raymond-Siméon), réalisation d'effectifs.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Mérignargues (Marco-Léopold-Henri), en remplacement de M. le médecin capitaine Manach, promu.

1er tour (ancienneté). M. Edouard (Pierre-Gilbert), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le médecin capitaine Nouals, promu.

2e tour (choix). M. Sclear (François), en remplacement de M. le médecin capitaine Bernies, promu.

3e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. Jacquemin (Charles-François), en remplacement de M. le médecin capitaine Olsen, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lavernhe (Jean-Paul), en remplacement de M. le médecin capitaine Laffitte, promu.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade d'adjoint administratif principal du service des poudres.

M. l'adjoint administratif de 1re classe du service des poudres Couton (Paul-Gaëtan), en remplacement de M. Menesguen, promu. — Maintenu.

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

(Pour prendre rang du 1er octobre 1952.)

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe des poudres.

Les élèves ingénieurs militaires des poudres:

(2e tour.) M. Behr (Jacques-Camille).
(3e tour.) M. Moranville (Claude-Hippolyte-Emile).
(4e tour.) M. Pietri (Paul).
(5e et 6e tour.) Recrutement latéral, pas de candidats.
(1er tour.) M. Cocu (Jean).
(2e tour.) M. Martin (Yves-Roger).

Service des essences des armées.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe des essences.

M. l'ingénieur principal des essences Pellan (Paul).

Au grade d'ingénieur principal des travaux des essences.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux des essences Estivin (André-Jean).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-643 portant ouverture de crédits additionnels au titre de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953: page 6690, 2e colonne, article 1er du décret, 2e alinéa, au lieu de: « La recette correspondante résultera d'un prélèvement opéré en application de l'alinéa *b* de l'article 4 (§ 6) de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948, sur le compte de l'aide américaine ouvert dans les écritures de la Banque de France au nom du Crédit national », lire: « La recette correspondante résultera d'un prélèvement opéré en application de l'article 4 de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948, sur le compte de l'aide américaine ouvert dans les écritures de la Banque de France au nom du Crédit national ».

Constitution et fonctionnement de la commission de réintégration et de revision chargée, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, de l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;

Vu la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires,

Arrête:

Art. 1er. — La commission de réintégration et de revision chargée, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, de l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953 est composée comme suit:

Un conseiller d'Etat, président.

Membres.

a) Recours formé par un fonctionnaire ou ancien fonctionnaire, agent ou ancien agent d'une administration autre que le service des enquêtes économiques et le service de l'expansion économique:

Représentants de l'administration:

Le directeur adjoint chargé de l'administration générale ou son représentant;

Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant;

Le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques ou son représentant.

Représentants des organisations syndicales:

Un représentant désigné par le syndicat C. G. T.-F. O.

Un représentant désigné par le syndicat C. F. T. C.

Un représentant désigné par le syndicat C. G. T.;

b) Recours formé par un fonctionnaire ou ancien fonctionnaire, agent ou ancien agent du service des enquêtes économiques:

La commission, composée comme il a été dit au paragraphe *a*, est complétée comme suit:

Représentant de l'administration:

Le directeur général des prix et des enquêtes économiques ou son représentant.

Représentant des organisations syndicales:

Un représentant désigné par le syndicat autonome des enquêtes économiques;

c) Recours formé par un fonctionnaire ou ancien fonctionnaire, agent ou ancien agent du service de l'expansion économique:

La commission, composée comme il a été dit au paragraphe *a*, est complétée comme suit:

Représentant de l'administration:

Le directeur des relations économiques extérieures ou son représentant.

Représentant des organisations syndicales:

Un représentant désigné par le syndicat autonome du personnel de l'expansion économique à l'étranger.

Pour chaque affaire soumise à la commission, un fonctionnaire du service intéressé peut, en outre, être admis à la séance avec voix consultative.

Des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques seront chargés des fonctions de rapporteurs.

Le secrétariat de la commission sera assuré par un fonctionnaire de la direction de l'administration générale.

Art. 2. — Les séances de la commission ne sont pas publiques.

Les avis sont rendus à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1953.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE TIREIL.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cessation, en ce qui concerne le personnel administratif de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, des travaux de la commission administrative de reclassement des victimes de guerre.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, modifiée par la loi n° 48-838 du 19 mai 1948, relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre, et notamment ses articles 16 et 17;

Vu l'arrêté du 10 décembre 1945 instituant au ministère de l'éducation nationale une commission administrative de reclassement,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945 cessent d'être applicables en ce qui concerne le personnel de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Art. 2. — Il est mis fin aux travaux de la commission administrative de reclassement instituée en application des articles 17 et 19 de ladite ordonnance en ce qui concerne le personnel visé à l'article 1er.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1953.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DIDKOWSKI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Nombre et nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1953 (sections de « Droit privé » et de « Droit romain—Histoire du droit ») pour les besoins exclusifs des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère des affaires étrangères.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi de finances du 21 mai 1951 et le décret du 7 juillet 1951;

Vu les arrêtés des 25 juillet 1929, 15 mars 1938 et 12 septembre 1950 fixant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit;

Vu la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif à certaines conditions de nomination et d'avancement des agrégés des facultés de droit,

Arrêtent:

Art. 1er. — Afin de pourvoir exclusivement aux besoins des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère des affaires étrangères, les places d'agrégés désignées ci-dessous sont mises au concours:

Section de « Droit privé ».

2 places. — Section juridique de l'institut des hautes études de Tunis.

1 place. — Institut des hautes études marocaines.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,
ALEXANDRE PARODI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, les secrétaires d'administration dont les noms suivent sont titularisés dans leur emploi (2e classe, 1er échelon):

I. — *Secrétaires rédacteurs.*

(A compter du 16 février 1953.)

M. Monnet (Camille), avec une ancienneté de 1 an 9 mois 28 jours de services militaires.

(A compter du 1er septembre 1953.)

Mme Appy, née Smirnoff (Marina), Mlle Veiller (Ginette), Mlle Laurent (Jeannine), Mlle Rousselot (Jacqueline), Mme Cros, née Simonelli (Pierrette), M. Mole (Claude), Mlle Fontenay (Yvonne).

II. — *Secrétaire comptable.*

(A compter du 1er septembre 1953.)

M. Saunier-Peurière (Claude).

Par arrêté du 28 septembre 1953, le détachement de Mme Guillien, née Azema (Geneviève), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, dans les fonctions de bibliothécaire-chef de la bibliothèque municipale de Villeurbanne, est renouvelé pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 1953 détachant M. Mangenot (Michel) est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Mangenot (Michel), secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale, nommé élève à l'école nationale d'administration, y est détaché, à compter du 1er janvier 1953, pour la durée de sa scolarité. »

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Vigean (Jacques), adjoint administratif (4e échelon) au ministère de l'éducation nationale, est détaché en qualité de secrétaire d'administration stagiaire au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (ministère des travaux publics, des transports et du tourisme) à compter du 1er février 1953, pour la durée de son stage.

Administration générale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Galy (Maurice), administrateur civil de 2e classe, est détaché pour une période de trois ans, à compter du 16 juillet 1951, dans les fonctions de doyen adjoint du collège de l'Europe libre.

Architecture.

Par arrêté du 18 septembre 1953:

M. Bidaut (Jacques), architecte des bâtiments de France, agence de Poitiers, est promu de la 4e à la 3e classe à compter du 15 juillet 1953 (indice porté de 400 à 467).

M. Delaunay (Eugène), architecte des bâtiments de France, agence des monuments historiques de Versailles, est promu de la 2e à la 1re classe à compter du 15 septembre 1953 (indice porté de 534 à 600).

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Amante, sous-intendant au collège de Mascara, est placé en position de détachement auprès du directeur général de l'enseignement supérieur pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'intendant universitaire du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire d'Alger.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Woelfflin, proviseur agrégé, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer les fonctions de chef de service (directeur de l'enseignement et des services culturels à la mission diplomatique française en Sarre).

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Baratin (Loïs), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'administrateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Cheissoux (Louis), professeur agrégé des lettres, détaché auprès de la direction générale des relations culturelles, réintégré à compter du 1er avril 1950, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er avril 1950 au 30 septembre 1954, en vue d'exercer les fonctions d'éditeur, assistant à l'Unesco.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Roullier (Urbain), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de chef de cabinet du secrétaire général adjoint chargé du département des questions sociales aux Nations Unies.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Varcin (Gaston), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à l'air pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Legrand (Albert-Louis), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de spécialiste du programme et chef de la section de production du département de l'éducation à l'U. N. E. S. C. O.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Coupireau (André), adjoint d'enseignement au lycée de Châlons-sur-Marne, est placé en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à la guerre pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Belrose (Maurice), instituteur de 5e classe du département de la Martinique, est mis pour une durée allant du 3 décembre 1951 au 30 septembre 1952 à la disposition du directeur de l'école nationale supérieure d'étude du travail, pour exercer les fonctions d'élève professeur.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Leboeuf (Raymond), instituteur de 4e classe du département de l'Yonne, est mis pour une durée allant du 1er octobre 1952 au 31 décembre 1952, à la disposition du préfet de l'Yonne pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle d'Auxerre.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Pellae (François), instituteur de 6e classe du département du Finistère, est mis pour une durée allant du 3 avril 1951 au 13 mai 1951 et du 4 juin 1951 au 19 octobre 1951, à la disposition du préfet de la Seine pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de la Seine.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Pellae (François), instituteur de 6e classe du département du Finistère, est mis pour une durée allant du 1er novembre 1949 au 31 août 1950, à la disposition du préfet d'Eure-et-Loir pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle d'Eure-et-Loir.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mlle Bethular (Germaine), institutrice de 5e classe du département du Gers, est mise pour une durée allant du 1er mai 1952 au 31 décembre 1952, à la disposition du préfet de la Haute-Garonne pour exercer les fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de Toulouse.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Bonnet (Charles), instituteur de 4e classe du département de l'Allier, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 6 novembre 1951, à la disposition du préfet de l'Ain pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de Bourg.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Frandemiche (Robert), instituteur de 2e classe du département de la Mayenne, est maintenu pour une durée allant du 1er octobre 1952 au 31 décembre 1952, à la disposition du préfet de la Mayenne pour exercer les fonctions de directeur conseiller au centre départemental d'orientation professionnelle de Laval.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mlle Guérin (Elise), institutrice de 1re classe du département du Var, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1952, à la disposition du maire de Toulon pour exercer les fonctions de surveillant d'externat au collège moderne de jeunes filles du boulevard de Tessé, à Toulon.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mme Daligaux, née Crépin, institutrice de 3e classe du département du Calvados, est mise, pour une durée allant du 1er septembre 1951 au 31 décembre 1952, à la disposition du préfet de la Seine, pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle de la Seine.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Mourdon (Henri), instituteur de 5e classe du département du Rhône, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet du Rhône, pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre départemental de Lyon.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mme Guilbert, née Gazut, institutrice de 2e classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue, pour une durée de un an, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer ses fonctions d'attachée de recherches de sociologie.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mme Guillon, née Guillet, institutrice de 5e classe du département de l'Ain, est maintenue, pour une durée allant du 15 juillet 1951 au 6 février 1952, à la disposition du ministre de l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports), pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement ménager au centre d'apprentissage de Nogent-le-Rotrou.

Bibliothèques de France.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Raux (Henri), conservateur à la Bibliothèque nationale, est détaché pour une nouvelle période d'un an, à compter du 10 mars 1953, auprès du ministère des affaires étrangères (missions d'assistance technique de l'U. N. E. S. C. O.) en vue d'exercer les fonctions de chef du centre bibliographique d'Ankara, en Turquie.

Enseignement technique.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Paoli (Sauveur), ajusteur-outilleur au Conservatoire national des arts et métiers, est maintenu en service détaché auprès de l'inspection principale d'Aix en vue d'exercer les fonctions de professeur technique adjoint de centre d'apprentissage pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Persyn (Maurice), professeur de dessin, est maintenu en position de détachement auprès du préfet de la Somme pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de directeur de l'école régionale des beaux-arts d'Amiens.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 18 août 1953, M. Carré (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports, est maintenu en disponibilité pour études, du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952 (régularisation).

Par arrêté du 8 avril 1953, M. Carré (Pierre), inspecteur de la jeunesse et des sports à titre provisoire, est remis à la disposition de la direction de l'enseignement du 1er degré, à partir du 1er juillet 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Bonnot (Louis), inspecteur de la jeunesse et des sports (1re classe), cadre départements, est placé en position de détachement d'office auprès du centre régional d'éducation populaire de Montry (Seine-et-Marne), pour exercer les fonctions de directeur de centre pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951.

Liste des élèves de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures (session 1953).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1953:

Page 7818, 3e colonne, au lieu de: « 27 Freychet (Jean) », lire: « 27 Freychet (Jean-Louis) »; au lieu de: « 44 Liriviere (Jacques) », lire: « 44 Lariviere (Jacques) »; au lieu de: « 92 Delisle (Jean) », lire: « 92 Delisle (Jean-Paul) »; au lieu de: « 99 Chambapal (Michel) », lire: « 99 Chambadal (Michel) »; 4e colonne, au lieu de: « 101 Chouart (Jean) », lire: « 101 Chouard (Jean) »; au lieu de: « 107 Ulier (Jacques) », lire: « 107 Ulier (Jacques) »; au lieu de: « 111 Emelien (Jean) », lire: « 111 Emelien (Jean-Jacques) »; au lieu de: « 131 Detunco (Yves) », lire: « 131 Detunq (Yves) »; au lieu de: « 135 Jour (Jean) », lire: « 135 Jour (Jean-Marc) ».

Page 7819, 1re colonne, au lieu de: « 187 Piketty (Jean) », lire: « 187 Piketty (Jean-Marie) ».

Liste des candidats admis à prendre part au concours d'agrégation des facultés de droit (sections de « Droit privé » et de « Droit romain—Histoire du droit »).

Par arrêté du 3 octobre 1953:

Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à prendre part au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert par l'arrêté susvisé du 24 mars 1953:

Section de « Droit privé ».

MM. Aussel (Jean-Pierre), Azard (Pierre), Blaise (Henri), Cornu (Gérard), Deprez (Jean), Derrida (Fernand), Gavalda (Christian), Giverdon (Claude), Guiho (Pierre), Lamoureux (Pierre), Lapp (Charles), Patarin (Jean), Riou (Michel), Mme Sinay (Hélène), M. Vu Van Mau.

Section de « Droit romain—Histoire du droit ».

MM. Alliot (Michel), Debbasch (Yvan), Pontenay de Fontette (Francis), Vandenbossche (André), Viala (André).

Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à prendre part au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert par l'arrêté susvisé du 24 mars 1953, sous réserve de compléter leur dossier:

Section de « Droit privé ».

MM. Beraud (Roger), Blum (Jean-Pierre), Cachia (Michel), Calamy (René), Cosnard (Henri), Derruppe (Jean), Doublier (Roger), Durand (Jean), Fourneau (Adrien), Françon (André), Granger (Roger), Guyenot (Jean-Pierre), Larguier (Jean), Leaute (Jacques), Mlle Lobin (Yvette), MM. Mermillod (Louis), Percerou (Roger), Robert (André), Schaeffer (Eugène), Treillard (Jacques), Mme Veaux (Paulette), MM. Verdier (Jean-Maurice), Vivier (Gérard), Tallon (Denis), Zerah (Robert).

Section de « Droit romain—Histoire du droit ».

MM. de Boussineau (Guy), Chabanne (Robert), Chevailler (Laurent), Dravasa (Etienne), Morel (Henri), Rouxel (Marcel), Thamar (Maurice).

Est autorisé à prendre part au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert par l'arrêté susvisé du 24 mars 1953, sous réserve d'obtenir une dispense d'âge:

Section de « Droit romain — Histoire du droit ».

M. Sicard (Germain).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Modification de la composition du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 25 septembre 1953, la composition du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées, telle qu'elle résulte de l'arrêté du 29 avril 1947, a été modifiée comme suit:

. . . . . .

2° *Membres nommés par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.*

« Quatre professeurs de l'école nationale des ponts et chaussées.
« Un inspecteur général des ponts et chaussées ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Administration centrale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Barincou (Marcel), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, en position de service détaché auprès de la Régie autonome des transports parisiens, est maintenu dans cette position, en qualité de directeur des services généraux, pour une nouvelle période de cinq ans, à dater du 16 octobre 1953.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mme Bonafos (Yvonne), adjoint administratif de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, précédemment détachée auprès de l'office national de la navigation, est maintenue, à titre de régularisation, dans la même position pour la période du 16 mars 1952 au 14 février 1953 inclus.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, le détachement de M. Chavy (Pierre), ingénieur adjoint des travaux météorologiques, auprès du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la marine), est renouvelé pour une durée de deux ans, à compter du 1er juillet 1953, en vue d'exercer les fonctions de chef de station météorologique et de prévisionniste.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 25 septembre 1953, M. Ozon, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Perpignan, a été affecté, à compter du 1er octobre 1953, à l'arrondissement de Dax du service des ponts et chaussées du département des Landes.

Par arrêté en date du 25 septembre 1953, MM. Maynadie (Jean) et Courant (Jean), anciens élèves de l'école polytechnique, classés dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, ont été affectés, en stage d'études, à l'école nationale des ponts et chaussées, à compter du 15 octobre 1953.

Liste d'admissibilité de l'examen professionnel de 1953 pour l'accession des adjoints techniques des ponts et chaussées au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 septembre 1953: page 8372, épreuves d'admissibilité, liste des candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 13,33, au lieu de: « Clermont-Ferrand: Hond (Paul), Basset (Jean) », lire: « Clermont-Ferrand: Ahond (Paul), Basset (Jean) ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Granges (Louis), industriel. Officier du 14 janvier 1931.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois; décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade d'officier.

M. Monnier (Charles-Marie-Ernest-Louis), président de la chambre de commerce d'Avignon. Chevalier du 10 juillet 1947. Titres exceptionnels.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Leymarie (José), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 10 août 1952, auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en qualité de chef du service de la documentation.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Blanche (Alfred), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, pour la période du 1er janvier 1952 au 31 décembre 1952 inclus, pour occuper les fonctions suivantes: du 1er janvier au 1er septembre 1952: secrétaire auxiliaire de l'expansion économique délégué à Hambourg du conseiller commercial chef des services commerciaux en Allemagne; du 1er septembre au 31 décembre 1952: secrétaire auxiliaire de l'expansion économique mis à la disposition du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne en vue d'assurer la liaison avec les autorités américaines à Francfort.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Blanche (Alfred), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché auprès de la présidence du conseil pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953, en qualité de représentant à Francfort-sur-le-Main du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne à la présidence du conseil.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mlle Balas (Geneviève), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée pour une nouvelle période d'un an, à compter du 20 janvier 1953, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, en qualité de chargée de mission 3e catégorie.

Inspection de l'industrie et du commerce.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Jean Martin, inspecteur général de l'industrie et du commerce, 1er échelon, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953, auprès de l'office national industriel de l'azote, en qualité de président du conseil d'administration.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Taux d'extraction et normes des semoules destinées à la consommation en l'état.

Le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le texte annexé au décret du 23 novembre 1937 portant codification des textes relatifs à l'office national interprofessionel du blé, modifié par les textes subséquents;

Vu l'acte dit loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant une commission de la qualité des farines et du pain;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu l'arrêté du 24 juin 1947 instituant une commission de la qualité des semoules;

Vu l'arrêté du 28 mai 1945 relatif aux conditions de prélèvement des échantillons de farine et de pain;

Vu l'arrêté du 28 février 1952 fixant le taux d'extraction et les modalités de présentation des semoules destinées à la fabrication des pâtes alimentaires;

Vu le décret du 26 juin 1952 relatif aux formalités prévues pour la circulation des farines panifiables et des semoules,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les semoules de blé dur destinées à la consommation en l'état doivent être extraites au taux de PS 50 et satisfaire aux normes ci-dessous:

a) *Semoules « potage » dites G. G.*

Taux de cendres rapporté à la matière sèche maximum: 0,9 p. 100.
Taux d'humidité maximum: 13,5 p. 100.
Grenaison: refus total au tamis 40 (ouverture de maille tamis A J L: 0,515 mm).

b) *Semoules qualité extra vendues sous la dénomination « smidal ne ».*

Absence de mitadin.
Taux de cendres rapporté à la matière sèche maximum: 0,75 p. 100.
Taux d'humidité maximum: 12,5 p. 100.

Pour la smidaline dite M G: refus total au tamis 60 (ouverture de maille tamis A J L: 0,310 mm).

Pour la smidaline dite F: refus total au tamis 80 (ouverture de maille tamis A J L: 0,217 mm).

Art. 2. — Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 29 juillet 1952 fixant les conditions d'extraction des semoules destinées à la fabrication des pâtes alimentaires, les semoules de blé dur des types définis à l'article 1er du présent arrêté pourront faire l'objet d'une livraison à un fabricant de pâtes alimentaires pour être revendues en l'état, éventuellement après conditionnement.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 4. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, le directeur général des prix et du contrôle économique, le directeur général des impôts et l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 septembre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET,

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY,

Génie rural.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Guinnepain (Charles), ingénieur principal du génie rural, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour cinq ans, à compter du 1er août 1953, en vue d'exercer ses fonctions dans les services de l'agriculture en Afrique occidentale française.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 16 septembre 1953, M. Flachat (Charles), chef de travaux stagiaire attaché au 4e enseignement (anatomie pathologique) à l'école nationale vétérinaire de Lyon, est nommé chef de travaux titulaire au même établissement, à compter du 1er mai 1953.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'arrêté n° 730 du 23 juillet 1953 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade de secrétaire d'administration principal de classe exceptionnelle de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer pour l'année 1953;

Vu la lettre n° 2990 du 21 août 1953 de la direction de la fonction publique,

Arrête:

Article unique. — Est rapporté l'arrêté du 23 juillet 1953 portant inscription au tableau d'avancement de M. Fougeron et de Mlle Marcoux pour le grade de secrétaire d'administration principal de classe exceptionnelle de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer pour l'année 1953.

Fait à Paris, le 22 septembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE SANNER.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Thiery (Georges), chef de travaux à l'école nationale vétérinaire d'Alfort, est détaché, pour une durée de cinq ans auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française dans le cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1953.

Géologues.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Lenoble (André), géologue en chef hors classe de la France d'outre-mer, en service détaché auprès du commissariat à l'énergie atomique, est maintenu dans la même position pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er mars 1953.

Techniques industrielles.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Mercier (André), ingénieur en chef de 1re classe des techniques industrielles de la France d'outre-mer, précédemment détaché auprès de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux, est maintenu dans la même position pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 1952, en qualité de directeur technique.

Transmissions.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Gwinner (Paul), ingénieur de 3e classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, est maintenu dans la position de détachement pour un an, à compter du 7 février 1953, pour servir auprès du commissariat à l'énergie atomique.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Defroyenne (Henri), ingénieur hors classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, est placé dans la position de détachement pour cinq ans, à compter du 1er mars 1953, pour servir auprès de la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Muret (Joseph), contrôleur adjoint de 5e classe (indice 213) des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Grenoble, est placé en position de détachement pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1953, et mis à ce titre à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour occuper un poste d'inspecteur stagiaire du travail et de la main-d'œuvre en Algérie.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 15 septembre 1953, M. Charpin (Paul), secrétaire général temporaire à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre des Bouches-du-Rhône, est intégré dans le cadre normal des secrétaires généraux des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, 2e catégorie, 5e classe (indice 250), à compter du 30 décembre 1950, en application de l'article 72 de la loi du 8 août 1950 et du décret n° 52-492 du 12 avril 1952 et maintenu en sa nouvelle qualité à l'office départemental dudit département.

M. Charpin est promu à la 3e classe de son grade à compter du 27 janvier 1951, compte tenu de 3 ans 11 mois 3 jours de services militaires, puis à la 2e classe, à compter du 27 janvier 1953.

Par arrêté du 21 septembre 1953, M. Pierucci (Augustin), rédacteur principal de 1re classe à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Corse, est promu au grade de secrétaire général de 2e catégorie, 2e classe (indice 330), à compter du 1er juillet 1953, et est affecté en cette qualité à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre dudit département.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Jacqmart (Pierre), commis principal (10e échelon) (indice 220) à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre des Alpes-Maritimes, est détaché, sur sa demande, pour une période de cinq ans, dans l'emploi de régisseur économe de 2e classe (indice 225) du foyer des veuves de guerre de Vence.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1953.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Tramoni (Dominique), agent des lignes des postes, télégraphes et téléphones à Marseille, est, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1953, mis à la disposition de la municipalité de Marseille, en qualité de chargé de mission.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un membre de commission.

2. — Vote du projet de loi (n° 6030) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 35e session tenue à Genève en juin 1952 (n° 6550. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

3. — Fixation éventuelle de la date de discussion d'interpellations sur la situation sociale

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Compte rendu d'activité, par le président.

II. — Etablissement du calendrier des travaux de la commission.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6601) de M. Bartolini concernant les rémunérations des agents de l'ordre technique civil du ministère de la défense nationale;

La proposition de résolution (n° 6646) de M. Bartolini tendant à maintenir aux agents de l'ordre technique civil de la défense nationale les avantages acquis au titre de la loi de retraite ouvrière du 2 août 1949.

II. — Rapports de M. Capdeville sur:

La proposition de loi (n° 5162) de M. Manjon tendant à réparer le préjudice subi par les cantiniers militaires à la suite de la suppression de leur emploi en 1940;

La proposition de résolution (n° 5231) de M. Rey tendant à rappeler à l'activité les officiers et sous-officiers dégagés des cadres qui ont appartenu à la Résistance;

La proposition de loi (n° 413) de M. Fouyet concernant les commis et agents techniques retraités de la marine;

La proposition de loi (n° 4171) de M. Boulangé, sénateur, tendant au déclassement des anciens déboisés militaires de la place fortifiée de Belfort.

III. — Rapport de M. André Monteil sur:

La proposition de loi (n° 2511) de M. Alfred Coste-Floret relative au statut des sous-officiers de carrière;

La proposition de loi (n° 2651) de M. Schaff tendant à valider, au profit des militaires de carrière originaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la durée des services accomplis dans l'armée allemande sous l'empire de la contrainte;

La proposition de résolution (n° 5377) de M. P. Ferri concernant l'avancement d'officiers de réserve titulaires, en 1939, du brevet de chef de section;

La proposition de loi (n° 6283) de M. André Monteil tendant à la création d'un ordre du Mérite militaire.

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 250):

Communication du président relative à la réforme de l'organisation judiciaire.

La commission de la presse se réunira: 1° le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures trente; 2° le jeudi 8 octobre 1953, à dix heures et à quinze heures; 3° le vendredi 9 octobre 1953, à dix heures et à quinze heures (local de la commission n° 230).

Rapport de M. de Moustier sur les modifications à apporter à la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens de presse.

La commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises se réunira le mardi 6 octobre 1953, à onze heures (local de la commission du travail, n° 261):

Organisation des travaux de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour

Convocation de commission.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 8 octobre 1953, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Projet de loi (n° 381, année 1953) portant fixation du tarif des droits de douane d'importation. — Examen préliminaire et désignation d'un rapporteur pour avis.

II. — Examen du rapport d'information de M. Julien Gauthier sur les possibilités de production de matières premières nécessaires à la métropole, dans les territoires de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun.

III. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres), est convoquée par M. le président pour le mardi 6 octobre 1953, à seize heures, au local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 13 octobre 1953.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de seigle.

L'adjudication annoncée par l'avis au *Journal officiel* du 3 octobre 1953 est reportée du 9 octobre 1953, à onze heures, au 13 octobre 1953, même heure.

Les dates limites d'importation du seigle prévues par le cahier des charges n° 53-54/1 sont reportées respectivement du 31 octobre au 15 novembre et du 30 novembre au 15 décembre 1953.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE AGRICOLE DE BAYON

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

AVENUE DE LA GARE, A BAYON

R. C.: Nancy 296 B.

Obligations 4 0/0 1943 de 1.000 F.

Dixième amortissement 1953.

Tirage du 21 septembre 1953.

Les obligations dont les numéros suivent sont remboursables à partir du 1er octobre 1953 et cessent de produire intérêts à partir de cette date:

26	54	101	110	114	845	847	865	882	944
148	172	197	216	228	980	1.008	1.032	1.051	1.065
232	235	240	270	297	1.072	1.076	1.154	1.163	1.270
351	384	401	421	460	1.324	1.350	1.390	1.449	1.488
486	520	531	555	619	1.491				
661	684	755	782	804					

Obligations à rembourser sur tirages précédents.

1.353 et 1.251 (tirage 1952).

SOCIETE GERARD FORTIER FRERES

CAPITAL: 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: ARCIS-SUR-AUBE (AUBE)

R. C.: Troyes 3361.

Utilisant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 5 1/2 0/0 1947, cette société a procédé au rachat en Bourse des 50 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont le sixième amortissement était prévu pour le 1er décembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Numéros des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

Néant.

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

R. C.: Seine 88179.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, en vue de l'amortissement au 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro restant à rembourser sur tirage du 26 septembre 1945.

33.369

BILANS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 31 juillet 1953.

ACTIF

Comptes financiers:			
Numéraire en caisse:			
Or, lingots et monnaies	701.732.824		
Divers	1.220.018.711		
		1.921.751.535	
Disponibilités en France		2.223.094.363	
Disponibilités à l'étranger		219.401.477	
Correspondants bancaires en France		3.187.807.552	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		1.017.736.116	
Portefeuille		127.811.201.416	
Titres de placement		1.718.485.921	
Titres appartenant à la caisse des retraites		1.185.165.171	
			139.317.636.581
Comptes de tiers:			
Comptes courants garantis pour nantissement de titres		2.998.901.204	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics		4.649.470.000	
			7.648.371.204
Valeurs immobilisées:			
Immobilisations (moins amortissements)		2.266.916.001	
Avances à l'Etat		»	
Avances à l'Algérie		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.		5.000.000	
Titres de participation		6.116.735	
			3.978.032.736
Comptes de liaison et divers			11.331.340.378
Total de l'actif			162.305.380.899

PASSIF

Capitaux permanents:			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires		368.811.046	
Réserves facultatives		2.730.637.830	
Réserve spéciale de réévaluation		1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie		1.226.850.446	
			5.851.299.322
Engagements à vue:			
Comptes financiers:			
Billets au porteur en circulation		100.155.310.710	
Comptes de tiers:			
Trésor public	27.193.395.385		
Trésor algérien	55.244.900		
Trésor tunisien	2.580.311.036		
Comptes courants sur place	7.567.455.963		
Autres engagements à vue	7.796.449.468		
Clients et correspondants divers S. B. E.	116.150.828		
		45.339.010.580	
			145.494.321.290
Comptes de liaison et divers			10.959.760.287
Total du passif			162.305.380.899

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,

J. WATTEAU.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Schneider (Thérèse), née Spaeth, demeurant à Fontoy, 22, Haut-Pont, représentée par Me Walter, avocat à Thionville, actionne son époux M. Schneider (André), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Schneider (Thérèse) assigne M. Schneider (André) aux débats oraux qui auront lieu le 30 novembre 1953, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Thionville, le 24 septembre 1953.

Le greffier du tribunal de première instance.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Pierre Bernard, chef de la région parisienne d'Esso-Standard, demeurant à la Thoult-Trosnay, près Montmirail (Marne), né le 17 janvier 1895 à Lille (Nord), agissant au nom de sa fille adoptive Jacqueline Vuillaume, née le 31 janvier 1931 à Paris (10e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Vuillaume celui de Bernard.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

4 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club hippique du Palais.** But: favoriser par tous les moyens appropriés le goût du sport hippique dans la famille judiciaire. Siège social: 11 *bis*, rue de la Planche, Paris.

4 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Association artistique aiglonne.** But: soutien aux amateurs d'art plastique et photographique, diffusion de ces arts et formation des artistes amateurs. Siège social: mairie de l'Aigle.

4 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Union des trompettes conflanaises.** But: répandre la musique par l'enseignement et l'exécution, former des trompettes pour les régiments. Siège social: chez M. Priou, mairie de Conflans-Sainte-Honorine.

7 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Gard. **Jeunesse sportive sommiéroise.** But: pratique du volley-ball, du basket-ball. Siège social: café du Nord, Sommières.

8 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association sportive de Saint-Didier-sur-Chalaronne.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

8 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association de bienfaisance de Bonnevaux.** But: création et développement d'œuvres de secours aux malades. Siège social: chez Mme veuve Lucas, Bonnevaux.

8 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Société de chasse de Breurey-les-Faverney.** But: répression du braconnage sous toutes ses formes, destruction des oiseaux de proie et animaux nuisibles, repeuplement du gibier et location de chasses. Siège social: chez M. André Maignien, boucher, président, à Breurey-les-Faverney.

8 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Le Boxing-Club Francis-Georges.** But: pratique du noble art qu'est la boxe. Siège social: Maison de la Culture, rue Ernest-Desproge, Fort-de-France.

9 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Commune libre de Saint-Louis.** But: aide aux vieillards nécessiteux du quartier Saint-Louis. Siège social: bar de l'Univers, 4, chemin de la Gare-Saint-Louis, Marseille.

9 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Ségre. **Association des familles de Chenille-Change.** But: sports, distractions. Siège social: salle Saint-Etienne, Chenille-Change.

11 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Société intercommunale de chasse Beignon-Saint-Malo-de-Beignon.** But: développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie de Beignon.

12 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **La Diane nelsonbourgeoise.** But: louer des chasses appartenant soit à l'Etat, soit à la commune, soit à autres propriétaires. Siège social: mairie de Nelsonbourg.

12 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Société Saint-Michel.** But: exercice rationnel du droit de chasse. Siège social: chez le président, Mouaville.

14 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale des chasseurs de Sansac-Veinazès.** But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social: mairie de Sansac-Veinazès.

14 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité de défense des intérêts locaux de Vaise-Pont-Mouton.** But: défendre les intérêts des habitants du quartier. Siège social: café Dutrievoz, 4, quai Arloing, Lyon.

14 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Union amicale de Gaas.** But: former moralement et intellectuellement les membres de l'association par l'organisation de promenades et excursions collectives. Siège social: mairie de Gaas.

14 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association familiale rurale de Gaillon.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie, Gaillon.

15 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Association des officiers de réserves et officiers de réserves honoraires de Romorantin.** But: perfectionner leur instruction militaire; défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: ancienne mairie, Romorantin.

15 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Comité des fêtes d'Andigné.** But: organiser des fêtes et réjouissances populaires. Siège social: mairie, Andigné.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société de pêche et de pisciculture de Rechesy.** But: repeuplement. Siège social: mairie, Rechesy.

16 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Cherbourg Lambretta club.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters « Lambretta » ainsi que les propriétaires ou utilisateurs de scooters de toute autre marque pour lesquelles il n'existe pas de club dans l'arrondissement de Cherbourg, soutenir et défendre les intérêts des membres de l'association. Siège social: 15, rue de l'Abbaye, Cherbourg.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union sportive Duquennoy et Lepers.** But: distraction et détente par le sport. Siège social: 28, rue Arthur-Béarez, Chereng.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association d'éducation populaire de Bouret, Rebreuve et Canettemont.** But: éducation physique, culturelle et morale. Siège social: café Gavory, Bouret.

17 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **La Boule novice de la Vieille Tour.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 3, rue du Petit-Puits, Marseille.

17 septembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Centre rennais de formation et de culture populaire.** But: information et formation des travailleurs sur les problèmes professionnels, économiques, sociaux. Siège social: baraque 45, Champ-de-Mars, Rennes.

17 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association familiale rurale du canton d'Isigny-le-Buat.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: chez M. Blanchet, président, aux Biards.

18 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Billard-club saint-justois.** But: développement et apprentissage du billard. Siège social: café de la Croix-d'Or, rue de Beauvais, Saint-Just-en-Chaussée.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Société protectrice des animaux de Rive-de-Gier.** But: améliorer par tous les moyens qui sont en son pouvoir le sort des animaux. Siège social: rue Waldeck-Rousseau, Rive-de-Gier.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupe artistique philanthropique Josetina.** But: organisation de séances artistiques au bénéfice des vieillards nécessiteux du 6e arrondissement de Lyon. Siège social: 34, rue Ney, Lyon.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Pétanque de Chanturgue.** But: développement du sport boule. Siège social: café Fouques, 56, rue de la Fontaine-du-Large, Clermont-Ferrand.

18 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association scolaire et postscolaire de la Madeleine.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les institutions d'éducation de toute nature. Siège social: école, bourg de la Madeleine, commune de Guérande.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Equipes clodoaldiennes de réfection et d'amélioration du logement.** But: amélioration du logement. Siège social: 68, rue Royale, Saint-Cloud.

19 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association professionnelle du cinéma indépendant.** But: réaliser, au profit de ses membres, une entr'aide dans l'exercice de leur commune profession. Siège social: 34, rue des Fossés, Lille.

20 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Cantine scolaire de Saint-Maurice-sur-Aveyron.** But: fournir un repas aux enfants fréquentant les écoles de Saint-Maurice-sur-Aveyron. Siège social: groupe scolaire, Saint-Maurice-sur-Aveyron.

21 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Société de chasse communale de Monteneuf.** But: protection du gibier, repeuplement, destruction des animaux nuisibles et répression du braconnage. Siège social: mairie, Monteneuf.

21 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité des fêtes de Saint-Pierre-Eglise.** But: organiser des fêtes à Saint-Pierre-Eglise. Siège social: mairie, Saint-Pierre-Eglise.

21 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Les Amis du foyer social de Sevran.** But: seconder moralement et matériellement l'action du foyer. Siège social: 12 *ter*, rue Sampaix, Sevran.

22 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des journalistes professionnels dite « pigistes permanents de la radiotélévision française ».** But: défense des intérêts des membres de l'association. Siège social: 29, rue de Valois, Paris.

23 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. **Kouttab El Falah.** But: diffusion de l'instruction de la langue arabe et de l'enseignement coranique. Siège social: place Thagaste, Souk Ahras.

23 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association Notre-Dame de la rue Lydéric.** But: gestion d'un foyer pour les étudiants des facultés de l'Etat. Siège social: 6, rue Lydéric, Lille.

23 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Davilla-Pétanque-Club.** But: jeu de boules. Siège social: café Français, place Davilla, Carcassonne.

23 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association mortuassienne de l'habitat.** But: étude de tous les problèmes concernant l'amélioration de l'habitat en général, et l'accession particulièrement ouvrière à la propriété individuelle, ainsi que la mise en œuvre de toutes les organisations ou entreprises susceptibles d'aider à la solution de ces problèmes. Siège social: hôtel de ville, Morteau.

24 septembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Cercle breton de Rennes.** But: étude et maintien des traditions et coutumes de Bretagne. Siège social: 32, rue Gurvand, Rennes.

24 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Groupement de défense des usagers des sources de Peschadoires,** commune de Saint-Ours-les-Roches. But: défense des intérêts des usagers des sources de Peschadoires. Siège social: chez M. Boissin, à Peschadoires, commune de Saint-Ours-les-Roches.

24 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association sportive de l'Automobile-Club de Grasse.** But: diffusion et pratique du sport automobile. Siège social: boulevard du Jeu-de-Ballon, Grasse.

24 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Association cultuelle musulmane de Tifelfel,** douar Ghassira. But: subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte musulman, prendre possession de la mosquée de Tifelfel et l'administrer. Siège social: mosquée de Tifelfel, douar Ghassira.

25 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Rugby-Athlétic-Club de Saint-Dizier.** But: pratique du rugby et de l'éducation physique. Siège social: café de l'Industrie, 1, place d'Armes, à Saint-Dizier.

28 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale des Lorrains du Périgord.** But: assurer les liens de franche camaraderie entre originaires et amis de la Lorraine, faire mieux connaître la Lorraine et le Périgord en organisant des voyages, des fêtes, des conférences. Siège social: 4, rue Mouchy, Périgueux.

28 septembre 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale bouliste de Cap-Caxine.** But: développer le goût du jeu de boules et augmenter les traditions de bonne camaraderie et fraternité. Siège social: brasserie du Petit Palmarium, Cap-Caxine.

28 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Alenya basket-club.** But: pratique du basket-ball. Siège social: café des Sports, Alenya.

30 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club franco-hellénique de Paris.** But: développer les relations culturelles entre la France et la Grèce, notamment par les voyages. Siège social: 91, avenue des Champs-Elysées, Paris.

30 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association du Sacré-Cœur-de-la-Regrippière.** But: pourvoir à la fondation, à l'entretien et au développement des œuvres d'éducation et d'enseignement libre et des œuvres postscolaires dans la commun de la Regrippière. Siège social: presbytère du bourg de la Regrippière.

MODIFICATIONS

22 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. La Société de chasse communale de la Tourette modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Chasse intercommunale de la Tourette.** But: pratique de la chasse. Siège social: mairie de la Tourette.

2 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Auxiliaire social change de titre, qui devient le **Clos des Poussins,** et transfère son siège social du 11, rue du Conseiller-Collignon, au 51, avenue Bugeaud, Paris.

4 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Le Syndicat d'initiatives de la plage d'Argelès-sur-Mer change de titre, qui devient: **Syndicat d'initiatives d'Argelès-sur-Mer.** Siège social: à la mairie, Argelès-sur-Mer.

12 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. Les **Œuvres sociales Pierre Bourdan** transfère son siège social du 27, rue de la Michodière, au 5, rue Papillon, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

30 juillet 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 16 septembre 1953.) **Union des sociétés de gymnastique Sokols polonais.** But: pratique des exercices physiques, danse. Siège social: fosse 8, café Perz, Auchy-les-Mines.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.